



32e séance du Conseil général

Jeudi 5 février 2015 à 19h30

Salle du Conseil général, Hôtel-de-Ville

Procès-verbal

Présidence : Mme Sylvia Morel (PLR)

Trente-huit Conseillères générales et Conseillers généraux sont présent(e)s.

Présent(e)s : Arlettaz Marc, Babey Katia, Belo Maria, Blanc Pierre-Yves, Blum Sarah, Borel Pierre-Alain, Boukhris Karim, Bühler Pascal, Can Oguzhan, Chantraine Hugues, Curty René, Erard Monique, Fattou Marc, Favre Andy, Favre Charles-André, Gagnebin Monique, Gressot Julien, Hainard Frédéric, Herrmann Brand Laure-Anne, Imeri Shaip, Jobin Patrick, Kitsos Philippe, Marchon Lucie, Monard Anne, Morel Yves, Morel Sylvia, Moser Claude-André, Musy Daniel, Nussbaumer Daniel, , Oltramare Marc-André, Othenin-Girard Michael, Rappan Yannick, Schafroth Marc, Steudler Adrien, Strub Yves, Surdez Daniel, Ummel Christophe, Vurucu Inan

Excusé(e)s : Caglar Nurhan, Clerc Celia, Obrist Matthieu

Le Conseil communal siège *in corpore*.

Le procès-verbal de la séance N° 26, du 30 juin 2014, est adopté sans modifications.

Le procès-verbal de la séance N° 27, du 26 août 2014, est adopté sans modifications.

Mme Sylvia Morel, Présidente : Bonsoir. Je vous souhaite la bienvenue pour cette séance. J'ai à mes côtés, Mme Emery, qui a été nommée, au 1er janvier, vice-chancelière et qui sera dorénavant au Conseil général avec nous. Je la remercie d'avance de sa collaboration.

Certains groupes ont déposé, au fond de la salle, des flyers concernant la manifestation de samedi. Ceux et celles qui le désirent peuvent se servir et en distribuer un maximum en ville.

Interpellation

Sécurité dans la gare, dans le sous voie de celle-ci et dans les ascenseurs.

A de nombreuses reprises, nous avons signalé au Conseil communal que la situation dans la gare et aux abords de celle-ci est inacceptable.

Nous nous plaignons, à juste titre, que de nombreuses institutions sont déplacées à Neuchâtel, mais faisons en sorte que celles que nous avons ne nous soient pas retirées pour des raisons de sécurité. Comme nous encourageons vivement toutes les personnes qui se déplacent à prendre les transports publics, soyons cohérent et faisons en sorte que l'on puisse prendre le train en toute sécurité.

Or aujourd'hui, spécialement les jeunes filles, ont peur de prendre le train à partir de 17h30, tellement le lieu est mal fréquenté. Mettre de la musique classique ne suffit pas. Il faut évacuer toute personne qui squatte les abords de la gare, souvent accompagnée de chiens.

Vous nous direz que c'est de la responsabilité des CFF, mais, comme ils ne font rien, nous prions le Conseil communal de prendre les choses en main et de mettre en place des moyens humains et financiers pour mettre un terme à cette situation dangereuse. Il n'est plus tolérable que des jeunes en formations chez nous aient peur de rentrer chez eux le soir. De nombreux pendulaires souffrent aussi de cette situation ainsi que les personnes âgées. Le parc des Crêtets, juste à côté des ascenseurs insalubres de la gare, belle image de la ville puisqu'ils sont souvent en panne et que la cage d'escaliers est juste indescriptible, pose problème puisqu'en journée, c'est là que ces mêmes personnes se rendent.

Aujourd'hui, nous demandons au Conseil communal de passer aux actes. Nous ne nous contenterons pas de promesses, ni de réflexions à futur pour régler au plus vite ce problème. Nous sommes conscients qu'il faudra des moyens financiers mais le Conseil communal peut avoir l'assurance que le groupe PLR les lui accordera. Mieux vaut se mettre au travail immédiatement plutôt que de régler les problèmes, suite à une initiative.

Sylvia Morel, Claude-André Moser, Yves Morel, Yves Strub

Motion

Notre ville est fertile en personnages illustres contemporains ayant trouvé leur propre terreau de création et de développement dans nos contrées pour ensuite porter au loin le nom et le renom de la cité. Nos montagnes sont donc des terres propices aux esprits dynamiques et novateurs, ouverts sur l'avenir et tendus vers de nouvelles frontières. Honorer de manière pérenne ces passionnés de leur métier et de leur milieu est autant un devoir qu'un plaisir.

La genèse de nouveaux quartiers urbains, mixtes, permet la conception de places publiques, de lieux ouverts ou de zones récréatives et de rencontre : leur trouver une digne appellation peut commencer par les personnages nommés.

Charles Joris, maintes fois distingué, est un monument du théâtre contemporain, ayant placé notre ville et notre canton sur la carte théâtrale européenne, par le TPR ancien et renouvelé.

Nicolas Georges Hayek a étendu son influence sur tout l'Arc jurassien, ensuite sur le globe, en sauvant de l'extinction une industrie autrefois fière mais en perte. Notre ville lui doit la survie de son industrie principale par l'audacieuse révolution du modèle horloger qu'il osa.

Gil Baillod n'a pas que des amis, mais c'est la qualité première d'un grand journaliste d'investigation, intègre et pugnace. Par sa vigueur, par sa persévérance et par sa perspicacité, il a donné, autrefois, ses lettres de noblesse à un petit journal local, l'Impartial.

Yves Strub

Interpellation

Les promesses n'engagent que ceux qui les croient

Durant l'année 2014, lors d'une séance de notre Autorité et en réponse à une question de notre groupe, le Conseil Communal, par la voix de M. Monnard, prenait l'engagement de revoir le tout-ménage concernant le tri des déchets envoyé et traduit en plusieurs langues. Comme nous l'avons salué sur le moment, nous le saluons toujours actuellement.

Pour mémoire, il manquait à l'appel l'italien et l'allemand et était uniquement traduit en français parmi nos langues nationales.

Nous demandons donc des explications concernant ce tout-ménage et à nouveau, l'engagement ferme du Conseil Communal d'y remédier.

Marc Schafroth, Hughes Chantraine, Daniel Nussbaumer, Marc Arlettaz

Amendement

relatif à l'article 28 du règlement communal concernant les taxes et émoluments

Nouvel alinéa 5 : La gratuité est accordée aux visiteurs le dimanche matin de 10 à 12 heures (seulement de début octobre à fin mars au MIH).

Monique Gagnebin

Amendement

du Conseil communal à la motion Kitsos "Un double mandat ne doit pas impliquer un double salaire"

Dès lors les motionnaires demandent à ce que le Conseil communal étudie la possibilité de modifier le règlement de la ville de La Chaux-de-Fonds en prévoyant qu'en cas de double mandat ou de fonction dans une société anonyme, seul le salaire de Conseiller communal est perçu en plein, les autres indemnités, jetons de présence, etc., étant intégralement reversés à la Commune de La Chaux-de-Fonds, à l'exception des frais de défraiements.

Amendement à la motion Kitsos

"En tous les cas, le rapport du Conseil communal et son arrêté prendront effet au 1.1.2015"

Frédéric Hainard, Marc Schafroth

Amendement à la motion Kitsos

La motion: "un double mandat ne doit pas impliquer un double salaire" est amendée comme suit :

Dès lors les motionnaires demandent à ce que le Conseil communal étudie la possibilité de modifier le règlement de la ville en prévoyant qu'en cas de double mandat ou de fonction dans une société anonyme, ~~seul~~ le salaire de Conseiller communal est perçu en plein, les autres indemnités, jetons de présence, etc... étant reversées partiellement ou totalement à la Commune de La Chaux-de-Fonds, à l'exception des frais ~~de défraiements~~. Le Conseil communal devrait s'inspirer de ce qui se fait dans d'autres communes pour fixer le pourcentage de ce qui devra être reversé.

Katia Babey

Postulat

Dans le cadre des travaux envisagés pour améliorer la mobilité douce entre le centre de la ville et les quartiers nord, nous prions le Conseil Communal d'étudier et chiffrer :

La sécurisation de la traversée de l'Avenue Léopold-Robert de part et d'autre de la poste, jonction avec la rue de l'Avenir et avec la rue de l'Abeille.

La sécurisation de la traversée de la rue Numa-Droz à la hauteur de la rue de la Fontaine.

La mise en zone 30 la plus large possible entre l'Avenue Léopold-Robert et la rue du Nord, au moins entre la rue des Armes-Réunies et la rue du Balancier.

Les subventions éventuelles et les restrictions liées à la classification des tronçons routiers devront également être étudiées.

Monique Erard

Postulat

Le groupe UDC, conscient des difficultés pour les gens qui utilisent leur véhicule privé, de pouvoir se garer en saison hivernale comme de l'importance des places de parc pour les entreprises et les commerces situés en ville, demande au Conseil communal d'étudier très sérieusement la possibilité d'instaurer un devoir de conservation.

Et comme dans la LAT révisée, on ne peut plus dézoner de terrains agricoles sans offrir de compensation, nous désirons que soit appliqué aux places de parc dans nos rues, le même principe!

Pour une place de parc supprimée, une place de parc créée dans le même quartier.

Hughes Chantraine, Marc Schafroth, Daniel Nussbaumer

Postulat

Le groupe UDC demande au Conseil communal de mener une étude afin que les citoyennes et citoyens de notre Commune bénéficient d'avantages, par exemple avec la mise en place d'une carte d'indigène. Le groupe UDC est totalement ouvert à d'autres propositions, visant le même but, ressortant de cette étude.

Marc Schafroth, Adrien Steudler, Daniel Nussbaumer, Hughes Chantraine, Marc Arlettaz

Amendement

Article 1.- L'arrêté du Conseil général du 28 septembre 1992 concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux est modifié comme suit:

Art. 28

1 INCHANGÉ

2 Les enfants, les écoliers, les apprentis, les étudiants, les rentiers AVS-AI, les chômeurs peuvent bénéficier de réductions. D'autres catégories de personnes désignées par le

Conseil communal ainsi que des groupes de visiteurs peuvent en bénéficier également.

3 Les classes des cercles scolaires de La Chaux de Fonds ainsi que celles des Lycées de tout le canton du Lycée Blaise Cendrars, du CIFOM, des hautes écoles du canton et de la HEP-BEJUNE, accompagnées de leur enseignant, visitent gratuitement le musée.

Marc Schafroth, Adrien Steudler, Hughes Chantraine, Daniel Nussbaumer, Marc Arlettaz

Interpellation urgente

Emprunts structurés Depfa Bank

Par ces lignes, le groupe UDC tient à faire part à l'ensemble du législatif de sa sérieuse inquiétude à l'égard des emprunts structurés Depfa, contractés de manière hasardeuse en 2007 par le Conseil communal.

En effet, avec un taux planché garanti par la BNS, ces emprunts pouvaient suivre leur cours tranquillement, mais, il y a trois semaines, les choses ont diamétralement changé et des échéances accablantes nous pressurisent.

Nous aimerions que le conseil communal nous confirme quelles sont les estimations des coûts exorbitants pour la ville que ces emprunts ont généré, en fonction de la nouvelle donne en matière de taux de change.

De même, comment l'exécutif apprécie la répercussion de ces coûts sur les finances de la commune, en particulier sur sa capacité à investir, déjà fortement limitée par la LFinac ?

Hughes Chantraine, Marc Schafroth, Marc Arlettaz, Daniel Nussbaumer

Interpellation

Effets du franc fort

Le 15 janvier dernier, la Banque nationale suisse (BNS) a décidé de supprimer le taux plancher de 1.20 francs contre l'euro. Cette décision a surpris tout le monde, y compris le monde de la finance où la valeur du franc suisse a explosé jusqu'à égaler celle de l'euro. Cette situation risque de poser des problèmes au commerce, soit à l'industrie d'exportation - dont nous dépendons largement dans notre canton - mais également au secteur du tourisme ou encore à l'industrie du bois.

Aujourd'hui, certaines entreprises ont déjà annoncé vouloir réduire les salaires et/ou augmenter le temps de travail avec certains projets qui sont bloqués ou revus à la baisse. Mais aussi inquiétante que puisse paraître cette situation, elle pourrait également être source d'opportunités nouvelles, à l'exemple des investissements devenus moins coûteux.

Si certaines réponses ne pourront venir que du Canton, de la Confédération ou des entreprises elles-mêmes, il nous apparaît important que les autorités communales - qui sont au plus près des entreprises et des citoyens - puissent relayer les préoccupations, d'esquisser les réponses adéquates et de tisser les liens qui permettront leurs mise en oeuvre.

Ainsi, le Conseil communal peut-il :

- *nous faire part de son analyse de la situation par rapport aux entreprises, aux personnes qui pourraient être touchées, mais aussi par rapport à notre commune (baisse des rentrées fiscales, augmentation des travailleurs pauvres, baisses de fréquentations de l'offre culturelle, opportunités, etc.);*
- *nous dire quel dispositif il a envisagé pour accompagner les entreprises et pour suivre l'évolution de la situation au plus près, afin d'anticiper les réponses;*
- *et enfin - comme ce n'est qu'en agissant de manière coordonnée et concertée que nous pourrons être efficace - nous dire quelles articulations sont prévues avec le canton et les autres communes sur ces questions.*

Oguzhan Can, Michael Othenin-Girard, Monique Gagnebin, Katia Babey, Pascal Buhler

Résolution urgente interpartis

Sollicitation d'une rencontre du Conseil communal accompagné du Groupe de travail interpartis auprès des instances dirigeantes de HNe et du Conseiller d'Etat en charge de la santé.

« Le Conseil communal est prié de solliciter une demande de rencontre de son autorité ou d'une délégation de son autorité, accompagné d'une délégation du Groupe de travail interpartis pour HNe, avec la direction d'HNe, la présidence du Conseil d'administration et le Conseiller d'Etat en charge de la santé pour débattre de la mise en place du plan stratégique approuvé par le peuple neuchâtelois en novembre 2013.

Cette demande fait suite à la communication faite le 18.2.2014 par les autorités cantonales qui ont stipulé qu'à l'avenir, elles ne recevraient plus les délégués du Groupe de travail qu'en présence du Conseil communal de La Chaux-de-Fonds.

Claude-André Moser, Yves Strub, Hughes Chantraine, Christophe Ummel, Marc Schafroth, Frédéric Hainard, Monique Erard, Charles-André Favre, Katia Babey

Résolution urgente interpartis

Tous les partis de la ville de la Chaux-de-Fonds réaffirment leur volonté unanime de défendre notre hôpital avec toute la force et la ténacité nécessaires. Nous ne tolérons plus les tergiversations du Conseil d'Etat sur ce dossier, pourtant essentiel au maintien de l'attractivité de toute une région.

La décision de suspendre la rénovation de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds est le camouflet de trop infligé non seulement à la population des Montagnes, mais à l'ensemble de la population de notre canton qui a voulu le plan stratégique.

Nous ne pouvons plus accepter que les Montagnes soient considérées comme une simple banlieue. Ici aussi, nous sommes nombreux, ici aussi, nous produisons des richesses, et ici aussi, nous vivons ! Depuis de trop nombreuses années, notre région a consenti à d'énormes sacrifices!

Aujourd'hui nous sommes en colère!

Le 26 novembre 2013, le Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds avait pris acte de la volonté populaire qui s'était exprimée très clairement par un oui massif au plan stratégique hospitalier. Cette décision aurait dû permettre au Conseil d'Etat et à HNE de lancer l'indispensable rééquilibrage des missions hospitalières sur ses deux sites principaux, et les travaux de rénovation nécessaires au bon fonctionnement de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds.

Cela permettait d'envisager l'avenir politique de notre canton de manière solidaire, sereine et constructive.

Or, cette sérénité n'aura pas duré. Le temps pris à planifier les travaux sur le site des Montagnes laisse comme une amère impression d'avoir surtout servi à élaborer les stratagèmes pour ne pas les réaliser!

Par sa décision du 20 janvier 2015, le Conseil d'Etat neuchâtelois suspend unilatéralement les projets de rénovation de 35 millions de francs sur le site chaux-de-fonnier d'HNE, au surplus, il réduit de 17 millions sa caution en faveur d'investissements sur l'ensemble des sites. En priant le conseil d'administration d'HNE de réévaluer la faisabilité des mesures stratégiques décidées et approuvées par le Grand conseil l'été dernier, le gouvernement cantonal relance l'insécurité dans les postes de travail à HNE, qu'il avait pourtant cherché à apaiser, condamne l'hôpital de La Chaux-de-Fonds à une mort certaine, partant, il rallume sciemment le feu entre les régions.

Le Conseil général apporte donc son soutien inconditionnel au Conseil communal et s'associe aux exigences qu'il a formulées, ainsi qu'à toute initiative allant dans le même sens, à savoir:

- qu'un co-directeur d'HNE pour les sites des montagnes soit engagé
- que des chefs de départements issus des montagnes soient nommés avec des responsabilités et des compétences équivalentes pour représenter le haut dans les départements situés sur les deux sites de soins aigus et dirigés actuellement exclusivement par des cadres du site de Pourtalès
- que ces chefs de départements du haut soient intégrés dans le comité médical ainsi que dans les groupes de pilotage et de réflexion au sein des instances dirigeantes d'HNE
- que le plan stratégique voté par le peuple soit réalisé maintenant avec un hôpital équipé de blocs opératoires opérationnels de jour comme de nuit durant toute l'année

à défaut :

- qu'un centre « femme-mère-enfant » soit rapidement ré-ouvert dans les montagnes et que le Conseil d'Etat s'engage, de manière ferme et définitive, pour l'implantation à La Chaux-de-Fonds du futur site unique de soins aigus du canton

Si une de ces propositions, pourtant constructives, ne devait pas obtenir l'aval de l'exécutif cantonal, nous enjoignons le Conseil communal à exiger la restitution de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds dans les plus brefs délais, accompagné des moyens maintes fois promis et qui n'ont, pour l'heure, pas été investis depuis la date de création de HNE.

Ainsi par ces lignes, le Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds somme instamment le Conseil d'Etat de respecter les droits et devoirs démocratiques et de réaliser enfin le plan stratégique voté tant par le Grand Conseil que par la population neuchâteloise.

Il lui demande également de retirer son amendement visant à réduire de 37 à 20 millions, la caution en faveur d'investissements sur le site des montagnes, afin de garantir le bon fonctionnement de l'hôpital chaux-de-fonnier, lui permettant de remplir les missions qui lui ont été dévolues.

C'est la pérennité d'HNE dans son ensemble qui se trouve menacée tant sur l'échiquier régional que national.

En outre, le PS, l'UDC, les Verts, le POP et le NPL soutiennent l'initiative du collectif - le haut veut vivre: "pour une maternité dans les montagnes neuchâteloises".

Katia Babey, Christophe Ummel, Charles-André Favre, Monique Erard, Marc Schafroth, Frédéric Hainard

Mme Sylvia Morel, Présidente : L'ensemble des groupes a demandé au bureau une modification de l'ordre du jour, soit que les résolutions urgentes interpartis soient traitées en premier. Je ne pense pas que quelqu'un s'opposera à cette modification. Ce n'est pas le cas.

Résolutions concernant HNE

(texte des résolutions au début du procès-verbal)

Mme Katia Babey, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Tous les partis politiques de la Ville réaffirment leur volonté unanime de défendre notre hôpital, avec toute la force et la ténacité nécessaires. Nous ne tolérons plus les tergiversations du Conseil d'Etat sur ce dossier pourtant essentiel au maintien de l'attractivité de toute une région.

La décision de suspendre la rénovation de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds est le camouflet de trop infligé non seulement à la population des Montagnes, mais à l'ensemble de la population de notre canton, qui a voulu le plan stratégique.

Nous ne pouvons plus accepter que les Montagnes soient considérées comme une banlieue. Ici aussi, nous produisons des richesses et ici aussi nous vivons. Depuis de trop nombreuses années, notre région a consenti à d'énormes sacrifices.

M. Claude-André Moser, PLR : Aujourd'hui, nous sommes en colère. Le 26 novembre 2013, le CG de la Ville de La Chaux-de-Fonds avait pris acte de la volonté populaire qui s'était exprimée très clairement par un oui massif, au plan stratégique hospitalier. Cette décision aurait dû permettre au Conseil d'Etat et à HNE de lancer l'indispensable rééquilibrage des missions hospitalières sur ses deux sites principaux et les travaux de rénovation nécessaires au bon fonctionnement de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds. Cela permettait d'envisager l'avenir politique de notre Canton de manière solidaire, sereine et constructive. Or, cette sérénité n'a pas duré. Le temps pris à planifier les travaux sur le site des Montagnes laisse comme une amère impression d'avoir surtout servi à élaborer des stratagèmes pour ne pas les réaliser.

M. Charles-André Favre, POP : Par sa décision du 20 janvier 2015, le Conseil d'Etat neuchâtelois suspend unilatéralement les projets de rénovation de CHF 35 millions sur le site chaux-de-fonnier d'HNE. Au surplus, il réduit de CHF 17 millions sa caution en faveur d'investissements sur l'ensemble des sites. En priant le Conseil d'administration d'HNE de réévaluer la faisabilité des mesures stratégiques décidées et approuvées par le Grand Conseil, l'été dernier, le gouvernement cantonal relance l'insécurité dans les postes de travail à HNE qu'il avait pourtant cherché à apaiser,

condamne l'hôpital de La Chaux-de-Fonds à une mort certaine, il rallumesciemment le feu entre les régions.

Mme Monique Erard, Verts : Le Conseil général apporte donc son soutien inconditionnel au Conseil communal et s'associe aux exigences qu'il a formulées, ainsi qu'à toutes initiatives allant dans le même sens, à savoir :

- qu'un codirecteur d'HNE pour le site des Montagnes soit engagé,
- que des chefs de départements, issus des Montagnes, soient nommés, avec des responsabilités et des compétences équivalentes pour représenter le Haut dans les départements situés sur les deux sites de soins aigus, dirigés actuellement exclusivement par des cadres du site de Pourtalès,
- que ces chefs de département du Haut soient intégrés dans le comité médical, ainsi que dans les groupes de pilotage et de réflexion au sein des instances dirigeantes d'HNE.
- que le plan stratégique voté par le peuple soit réalisé maintenant avec un hôpital équipé de blocs opératoires opérationnels, de jour comme de nuit, durant toute l'année.

M. Hugues Chantraines, UDC : Il faut que le centre mère-enfant soit rapidement rouvert dans les Montagnes et que le Conseil d'Etat s'engage, de manière ferme et définitive, pour l'implantation à La Chaux-de-Fonds du futur site unique de soins aigus du canton. Si une de ces propositions, pourtant constructive, ne devait pas obtenir l'aval de l'exécutif cantonal, nous enjoignons le Conseil communal à exiger la restitution de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds, dans les plus brefs délais, accompagné des moyens maintes fois promis et qui n'ont, pour l'heure, pas été investis depuis la date de création de HNE.

Ainsi, par ces lignes, le Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds somme instamment le Conseil d'Etat de respecter les droits et devoirs démocratiques et de réaliser enfin le plan stratégique voté, tant par le Grand Conseil que par la population neuchâteloise.

M. Frédéric Hainard, NPL : Il lui demande également de retirer son amendement visant à réduire de CHF 37 millions à CHF 20 millions la caution en faveur d'investissements sur le site des Montagnes, afin de garantir le bon fonctionnement de l'hôpital chaux-de-fonnier, lui permettant de remplir les missions qui lui ont été dévolues.

C'est la pérennité d'HNE dans son ensemble qui se trouve menacée, tant sur l'échiquier régional que national.

En outre, le PS, l'UDC, les Verts, le POP et le NPL soutiennent l'initiative du collectif pour une maternité dans les Montagnes neuchâteloises, qui peut et doit être signé dès demain.

Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale, Instruction publique, santé, affaires sociales : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Un grand merci au Conseil général pour cette résolution. Elle démontre que vous partagez pleinement les préoccupations du Conseil communal sur le respect des droits démocratiques et pour que le plan stratégique voté par le peuple soit réalisé maintenant, avec un hôpital équipé de blocs opératoires opérationnels, de jour comme de nuit.

Merci aussi car cela confirme que, sur ce dossier, politiques et population des Montagnes, mais aussi nombre de citoyens du reste du canton, présentent un front uni. Nous participerons d'ailleurs à la manifestation de samedi.

Pour rappel, le 28 octobre 2013, à situation exceptionnelle, démarches exceptionnelles, l'ensemble des autorités exécutives des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, réunies au Locle, unanimes, avaient déjà demandé, de manière solennelle, à leurs législatifs, d'adopter une résolution pour un soutien au plan stratégique neuchâtelois, pour une cohésion cantonale, pour une couverture et une sécurité sanitaire pour l'ensemble des Montagnes neuchâteloises, qui représentent 55'000 habitants et même 75'000 âmes avec les habitants hors canton.

Le peuple a clairement accepté cette répartition.

Le 26 novembre, tant le Conseil communal que le Conseil général, ont pris acte de la volonté populaire qui s'est exprimée très clairement, avec un OUI massif au plan stratégique hospitalier du Conseil d'Etat. Cette sage décision aurait dû permettre au Conseil d'Etat et à HNE d'avancer enfin, de lancer l'indispensable rééquilibrage des missions hospitalières sur ses deux sites principaux et les travaux de rénovation nécessaires au bon fonctionnement de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds. Cela aurait permis de poser les nouvelles bases de l'avenir politique de notre canton de manière solidaire, sereine et constructive. Cette sérénité n'aura pas duré longtemps.

Le Conseil d'Etat neuchâtelois a décidé unilatéralement de suspendre le prj de rénovation de CHF 35 millions sur le site chaux-de-fonnier d'HNE, ainsi que de réduire, au surplus, de CHF 37 millions à CHF 20 millions la caution en faveur d'investissements sur ce site.

En priant, de plus, le Conseil d'administration d'HNE de réévaluer la faisabilité des mesures stratégiques décidées l'an dernier et approuvées par le Grand Conseil, le gouvernement cantonal déclare la mort annoncée de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds.

Le Conseil général est préoccupé, tout comme le Conseil communal, de l'avenir de tout HNE car ce n'est pas seulement le site de La Chaux-de-Fonds qui vacille. Le Conseil communal prend acte et remercie le Conseil général de son soutien aux propositions formulées, qui doivent être adressées au Conseil d'Etat.

Vous l'avez compris, et en vous remerciant encore une fois, le Conseil communal accepte la résolution interpartis.

La résolution est acceptée par 38 voix sans opposition.

M. Claude-André Moser, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. L'urgence me paraît indispensable car c'est une demande de rendez-vous que nous souhaitons le plus rapidement possible.

L'urgence est tacitement acceptée, au vu de ce qui a été dit en début de séance.

Le groupe de travail interpartis pour l'hôpital issu des états généraux de la santé s'est beaucoup investi dans l'élaboration du plan stratégique, que le peuple neuchâtelois a accepté en novembre 2013.

Les autorités politiques et hospitalières déclarent que ce plan n'est pas applicable. Il apparaît que dans le processus en cours, à aucun moment, nos autorités cantonales n'ont cherché à établir un vrai dialogue avec les membres du groupe de travail, ne serait-ce que pour leur expliquer pour quelles raisons ce plan est moins bon que le statu quo. C'est une lente dérive de l'ensemble des soins aigus dans un hôpital de Pourtalès, qui ne peut pas faire face. Cette semaine, on transfère des patients vers Fribourg. Des patients neuchâtelois ont même été hospitalisés à Taferst. L'ordre était donné pour La Chaux-de-Fonds d'envoyer les patients à Delémont, parce qu'il y avait débordements. Cela coûte très cher.

Lors du processus d'élaboration, le groupe interpartis avait eu l'occasion de rencontrer la direction, à trois ou quatre reprises, avec le Conseil d'administration. Mais, lors de la dernière rencontre, en février 2014, à laquelle Monsieur le Conseiller d'Etat, Laurent Kurth participait (il assumait alors aussi la charge de président du Conseil d'administration), le groupe interpartis a été informé qu'à l'avenir, la direction ne le rencontrerait plus seul, mais seulement en tant que délégation accompagnant le Conseil communal. Ceci, par souci d'équité vis-à-vis de Neuchâtel. Notre résolution découle de cette décision.

Le passage par notre autorité était-il nécessaire pour cette demande de rencontre ? Non, pas indispensable. Nous avons confiance en le Conseil communal, qui aurait pris en compte notre demande. Mais, l'appui de notre plenum lui donne plus de force.

Nous vous invitons donc à voter cette résolution qui donnera plus de poids, dans la mesure où les institutions et le peuple souverain continuent à être pris en compte.

Mme Nathalie Schallenberger, Instruction publique, santé, affaires sociales : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal acceptera cette résolution urgente interpartis et sollicitera une demande de rencontre.

La résolution urgente interpartis est acceptée par 36 voix sans opposition.

Elections

Le PLR n'a pas de candidat à proposer pour l'élection au sein de la Commission La Chaux-de-Fonds/Winterthur, en remplacement de M. Yves Strub.

M. Christophe Ummel, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le PLR n'a personne à proposer. Cette situation risque de durer car les motivations pour se dévouer pour ce poste sont un peu défailtantes.

Le Conseil communal attend que le PLR fasse des propositions pour ce poste.

32^e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Jeudi 5 février 2015 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Election d'un membre au sein de la Commission Winterthour/ La Chaux-de-Fonds en remplacement de M. Yves Strub (PLR), démissionnaire
2. Rapport du Conseil communal du 14 janvier 2015 relatif à une demande de crédit de CHF 500'000.- TTC pour le réaménagement de la rue de l'Avenir entre la rue de la Serre et la rue du Parc
3. Rapport du Conseil communal du 14 janvier 2015 à l'appui d'une demande de modification de l'arrêté du Conseil général du 28 septembre 1992 concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux
4. Projet d'arrêté de Marc Schafroth déposé le 26 août 2014 modifiant l'article 6 du règlement concernant les matches au loto + amendement du Conseil communal déposé le 25 novembre 2014
5. Projet d'arrêté de Christophe Ummel déposé le 26 août 2014 relatif au réaménagement du carrefour Hôtel-de-Ville / Fritz-Courvoisier
6. Motion de Philippe Kitsos déposée le 25 septembre 2014 *Un double mandat ne doit pas impliquer un double salaire*
7. Motion de Yves Strub déposée le 25 novembre 2014 intitulée *La ville arboretum : plantations et végétalisations*
8. Motion du PLR déposée le 25 novembre 2014 intitulée *Construction d'un tunnel piétonnier, rue l'Hôtel-de-Ville, sous la voie CFF La Chaux-de-Fonds-Bienne*

9. Résolution interpartis déposée le 11 décembre 2014 *Pour un meilleur contrôle démocratique de nos entités para-publiques*
10. Motion de Julien Gressot déposée le 11 décembre 2014 *Vers un Parlement sans papier*

*Sylvia Morel
Présidente du Conseil général*

Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 500'000.- TTC pour le réaménagement de la rue de l'Avenir entre la rue de la Serre et la rue du Parc

(du 14 janvier 2015)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Préambule

Le projet de réaménagement des rues de l'Avenir et de la Fontaine de la rue du Nord à l'avenue Léopold-Robert est né des réflexions menées par des architectes chaux-de-fonniers dans le cadre d'ID RégionS en 2005 déjà.

Par la suite, et en vue de promouvoir le riche patrimoine architectural et urbanistique de la ville ainsi que dans le but de créer des itinéraires privilégiés destinés au déplacement ou à la balade à pied, il a été convenu de reprendre les idées évoquées dans le cadre d'ID RégionS et de développer un concept d'aménagement s'échelonnant de l'avenue Léopold-Robert à la rue du Nord.

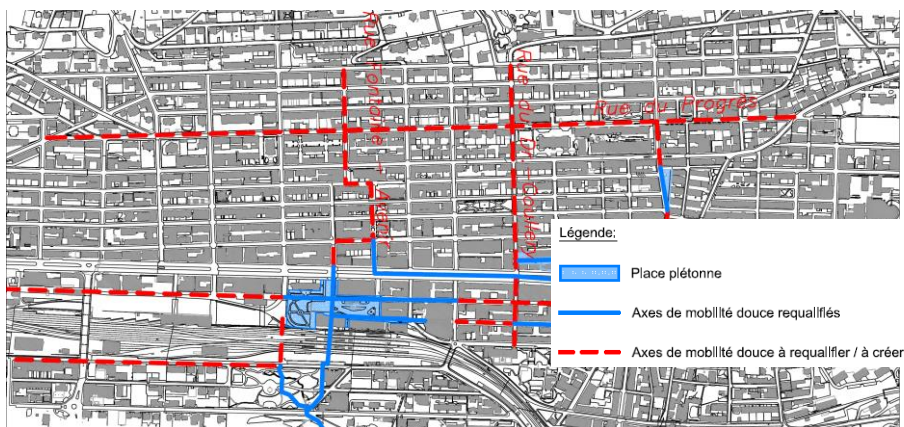


Plan de localisation

Les rues de l'Avenir et de la Fontaine constituent un axe fort entre le centre-ville et le nord de la ville : ce cheminement s'étend de la nouvelle place de la Gare au quartier développé notamment par L'Eplattenier, Le Corbusier et Chappalaz (villas Fallét, Jaquemet, Stotzer, Maison Blanche...); entre la place de la Gare et la rue Numa-Droz, il traverse un espace d'une grande densité d'intérêts et d'activités : les gares ferroviaire et routière, La Poste, le Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises (CIFOM), l'Ecole d'arts appliqués (EAA), la Synagogue; à proximité directe, le Club 44 et la Maison du peuple.

Cet axe, structurant à l'échelle de la ville, permettra des cheminements nord-sud sécurisés et agréables au même titre que la rue du Docteur-Coullery qui sera réaménagée au profit des transports publics et de la mobilité douce dans les prochaines années. Ces deux axes verticaux complétés par deux axes horizontaux (rue Verte et rue du Progrès) feront partie intégrante du maillage de mobilité douce qui sera défini prochainement par le plan directeur des mobilités et à ce titre débattu par votre autorité¹.

Le plan ci-dessous présente les premières réflexions des services communaux qui montre la cohérence du projet Avenir-Fontaine dans la vision globale du centre-ville en termes de mobilité douce.



¹ A noter que l'objectif du Conseil communal est une ratification par l'Etat du plan directeur des mobilités au printemps 2017. Le travail se fera en collaboration avec la commission des lignes directrices et devrait connaître le planning suivant : l'année 2015 sera consacrée à la définition des objectifs et des mesures permettant de les atteindre; 2016 verra l'élaboration des fiches de mesures et la validation politique.

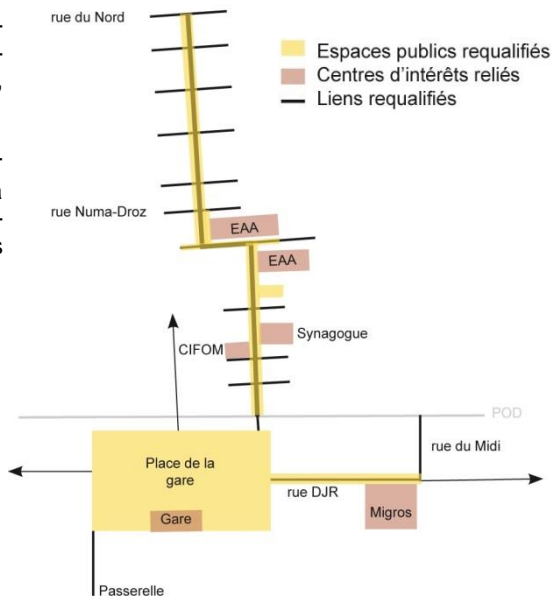
Si la planification envisage le projet dans son entier (soit de manière globale et cohérente, de la nouvelle place de la Gare à la rue du Nord), le Conseil communal ne souhaite solliciter auprès de votre autorité le crédit que pour la première étape. D'une part, cela présente l'avantage de limiter les crédits ouverts accordés par votre autorité selon le vœu formulé par plusieurs groupes au moment du budget 2015 et d'autre part cela permettra d'ouvrir le débat sur ce qui a déjà été réalisé au moment de mettre en œuvre la suite de la requalification. Aussi, le Conseil communal prévoit-il de présenter au Conseil général, afin de solliciter les crédits nécessaires, un deuxième rapport en 2016 portant sur le tronçon compris entre la rue du Parc et la rue Numa-Droz et un troisième rapport et un quatrième rapport entre 2017 et 2018 portant sur les deux étapes de requalification du tronçon entre la rue Numa-Droz et la rue du Nord. Ainsi, le rapport qui vous est soumis présente l'ensemble du projet, mais porte particulièrement sur la première étape entre la rue de la Serre et la rue du Parc, traversées des chaussées comprises.

Une transversale permettant une nouvelle liaison fonctionnelle et qualitative de la rue du Nord à l'avenue Léopold-Robert

L'axe vertical Avenir – Fontaine, situé dans le prolongement de la place de la Gare requalifiée, permet de compléter le maillage d'espaces publics de qualité reliant les points stratégiques, élevant la qualité de vie dans les quartiers et promouvant les mobilités douces.

Il est également fortement emprunté par les étudiants et écoliers car on y trouve, à proximité, l'EAA et le CIFOM.

Il deviendra un axe privilégié pour les personnes se déplaçant à pied ou à vélos car les rues alentours sont fortement empruntées par le trafic motorisé.



Ainsi, ce projet vise différents objectifs :

Mobilités

- favoriser en centre-ville les déplacements doux (mobilités piétonne et vélo) pour les courtes distances;
- favoriser la cohabitation entre les différents modes de déplacement, via des aménagements qualitatifs et pour tous;
- sécuriser les déplacements et les traversées piétonnes.

Espaces publics

- rendre l'espace public attractif et convivial;
- favoriser la mixité d'usages au sein des espaces publics;
- développer avec ce projet une rhétorique des espaces publics de la ville de La Chaux-de-Fonds permettant une identification immédiate de ces espaces, une appropriation et des usages adaptés.

Enfin, cet axe sera mis en valeur dans le cadre de la signalétique piétonne puisqu'il porte les flux partant de la place de la Gare et de l'avenue Léopold-Robert pour rejoindre les hauts de la ville et vice-versa.

Projet

Le projet de réaménagement des rues de l'Avenir et de la Fontaine propose un aménagement homogène et qualitatif. La première tranche (avenue Léopold-Robert – rue de la Serre) est d'ores et déjà construite et joue aujourd'hui son rôle de nouvel espace de rencontre (terrasse) et d'appel visuel depuis l'avenue Léopold-Robert à un cheminement destiné aux modes doux.



Aménagements rue de l'avenir : accroche visuelle depuis et vers la place de la Gare et l'avenue Léopold-Robert



Aménagements
rue de l'Avenir :
matériaux
lumineux et per-
méables, assises et
lieu de rencontres

Il s'agit aujourd'hui de compléter, dans la même logique, l'aménagement du tronçon Serre – Nord de manière à conférer à l'ensemble un caractère homogène et qualitatif en jouant avec des revêtements différenciés, du mobilier urbain, une arborisation en phase avec le site et une refonte de l'éclairage pour renforcer l'ambiance nocturne.

Les objectifs sont les suivants :

- assurer la continuité de la promenade avec la réalisation d'un espace sécurisé dévolu à la mobilité douce;
- créer des espaces publics de qualité incitant à leurs usages;
- favoriser le développement d'une dynamique propre au quartier;
- assurer l'articulation cohérente et fonctionnelle de ces différents espaces;
- aménager en cohérence avec le bâti;
- mettre en valeur les éléments architecturaux.

Le plan de la page ci-après montre le concept général qui prévoit un axe réservé à la mobilité douce ainsi que des espaces publics plus larges constituant des respirations dans le cheminement des rues. L'ensemble des traversées avec les axes est-ouest est également retravaillé afin d'assurer une sécurisation des flux pour l'ensemble des usagers.

Un aménagement au service de la mobilité douce

Favoriser les déplacements doux implique d'adapter les voies à cet usage et de les rendre attractives. Dans le projet ici présenté, nous cherchons à atteindre ces objectifs via :

- une mise à zéro des chaussées (absence de trottoirs et de décrochages);
- la création de rampes en complément des escaliers existants de la rue du Progrès à la rue du Nord;
- l'usage de matériaux permettant une lecture rapide des axes de déplacement;

- une accroche visuelle de cette rue de par l'usage de matériaux qualitatifs et singuliers ainsi que par une mise en lumière soignée.

Un cheminement ponctué d'éléments remarquables

Au cours du cheminement, divers espaces de rencontres et de mise en valeur du patrimoine urbain et architectural chaux-de-fonnier sont créés. Ils seront autant de respiration au cœur de la densité du damier.



Si l'on regarde l'aménagement de l'avenue Léopold-Robert vers la rue du Nord on trouvera :

- Un premier espace destiné à l'arrêt (bancs et tables), aux pauses déjeuners ainsi qu'à la rencontre entre l'avenue Léopold-Robert et la rue de la Serre. La terrasse du café vient compléter cet aménagement et apporte vie et usage à cet espace.
- La Synagogue est un bâtiment classé d'importance nationale. Le parvis, dalle de béton teintée dans la masse et insérée dans un revêtement minéral (pavé), souligne sa présence dans le cheminement. L'architecture remarquable de la Synagogue sera mise en valeur par un jeu de lumière.
- Une nouvelle aire de jeux entre les rues du Parc et Jardinière : l'aire de jeux est ouverte vers la rue piétonne et sera requalifiée via l'installation de différents jeux, de bancs et tables ainsi que la remise en état des très beaux murs de soutènement et des grilles en fer forgé. Le point de collecte des déchets sera déplacé vers l'est afin de diminuer les dangers liés aux circulations des camions. Ce déplacement permettra de clore complètement l'aire de jeux sur sa partie nord donnant sur la rue Jardinière circulée.
- L'EAA, perçue comme un front depuis le bas de la rue de l'Avenir, accompagne le cheminement et soutient la transition avec la rue de la Fontaine. Le parvis de l'EAA et ses espaces environnants seront requalifiés afin de favoriser un usage partagé de cet espace public (étudiants, enfants du quartier, habitants). Des estrades qui accueilleront les étudiants lors de leurs pauses ou révisions mais offrant aussi une assise aux habitants du quartier et aux promeneurs seront créées. L'espace vert allant vers la rue Numa-Droz et bordant l'école se verra agrémenté de bancs et tables. Ces différents aménagements permettent de mettre en place un nouveau concept de circulation devant l'EAA et donc d'apaiser le trafic. La crèche, le café, l'école et les habitants du quartier pourront donc mieux s'approprier ce vaste espace public idéalement situé.
- Dès la rue du Progrès, la pente s'accroît et un rythme différent se met en place. On se trouve en zone plus résidentielle et une typologie de l'aménagement moins minéral (pieds d'arbres végétalisés, rues avec des circulations apaisées) sera utilisée.
- La partie réaménagée de la promenade prend fin au pied du mur de la rue du Nord, où le plan en damier s'interrompt. Un autre tissu commence en haut de l'escalier.

Coûts et planning pour l'aménagement complet des rues Avenir – Fontaine

Le montant total de l'investissement pour le réaménagement des rues Avenir-Fontaine représente un montant de CHF 2'990'000.- TTC et se répartit de la manière suivante :

Installations de chantier	CHF	110'000.- HT
Démolition	CHF	310'000.- HT
Revêtement	CHF	1'580'000.- HT
Aménagement	CHF	440'000.- HT
Mandataires	CHF	190'000.- HT
Divers et imprévus	CHF	140'000.- HT
Total brut	CHF	2'770'000.- HT
TVA	CHF	220'000.-
Total net	CHF	2'990'000.- TTC

Ce montant de CHF 2'990'000.- peut être divisé par tronçon de rues :

rue de la Serre - rue du Parc	CHF	500'000.- TTC
rue du Parc - rue Jardinière	CHF	460'000.- TTC
rue de la Jardinière - rue Numa-Droz	CHF	620'000.- TTC
rue Numa-Droz - rue du Progrès	CHF	350'000.- TTC
rue du Progrès - rue du Temple-Allemand	CHF	390'000.- TTC
rue du Temple-Allemand - rue du Doubs	CHF	350'000.- TTC
rue du Doubs - rue du Nord	CHF	320'000.- TTC
Total net :	CHF	2'990'000.- TTC

Il est prévu de réaliser cet aménagement en quatre étapes :

2015 : rue de la Serre - rue du Parc	CHF	500'000.- TTC
2016 : rue du Parc - rue Numa Droz	CHF	1'080'000.- TTC
2017 : rue Numa-Droz - rue du Temple-Allemand	CHF	740'000.- TTC
2018 : rue du Temple-Allemand - rue du Nord	CHF	670'000.- TTC

Une demande de crédit sera soumise au Conseil général pour chacune des quatre étapes.

A noter que les étapes 2017-2018 devraient être synchronisées avec des mesures de stationnement car la réalisation de l'aménagement va induire une perte de 24 places de parc sur la rue de la Fontaine. Idéalement, il faudrait que la politique de stationnement soit mise en place. Si ce n'est pas encore le cas, du stationnement à durée limitée pourrait être introduit, notamment pour permettre aux entreprises à proximité de pouvoir bénéficier de places de parc. Il s'agit surtout du garage de l'Avenir, situé au carrefour rue du Progrès – rue de la Fontaine.

Coûts étape 2015 : tronçon rue de la Serre – rue du Parc

Le montant total de l'investissement pour le réaménagement entre la rue de la Serre et la rue du Parc représente un montant de CHF 500'000.- TTC et se répartit de la manière suivante :

Installations de chantier	CHF	15'000.- HT
Démolition	CHF	50'000.- HT
Revêtement	CHF	330'000.- HT
Aménagement urbain	CHF	20'000.- HT
Mandataires	CHF	28'000.- HT
Divers et imprévus	CHF	20'000.- HT
Total brut	CHF	463'000.- HT
TVA	CHF	37'000.-
Total net	CHF	500'000.- TTC

Financement

Ce projet a été retenu dans le cadre du deuxième projet d'agglomération. La Confédération participera, par le fonds d'infrastructure pour les projets d'agglomération, à hauteur de CHF 790'000.- pour le projet global devisé à CHF 2'990'000.-.

Pour l'étape 2015, rue de la Serre – rue du Parc, la subvention sera de CHF 130'000.-.

Cet élément sera porté en déduction du montant du crédit.

Ainsi, les participations financières au projet se présentent comme suit :

Total du projet étape 2015	CHF 500'000.-
- Confédération, par projet d'agglomération (à indexer sur l'IPC depuis 2007)	CHF 130'000.-
Total prévu à charge des comptes ordinaires de la Ville	CHF 370'000.-

Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législation

La réalisation de ce projet participe à la concrétisation de l'axe 1 ("Bien vivre dans la cité") du programme de législation 2012-2016, notamment des objectifs "Rendre l'espace public attractif et convivial" et "Favoriser la cohabitation entre les différents modes de déplacement".

Conséquences sur les finances

En application des directives établies par le service des communes, la charge financière est calculée sur le coût net à charge de la Ville, au taux d'amortissement moyen de 5.3 %.

Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2.9% sur CHF 500'000.-. Ce montant correspond aux dépenses à charge de la Ville, soit l'investissement total (CHF 500'000.-) moins les subventions de la Confédération (CHF 130'000.-).

Amortissement : CHF 500'000.- x 5.3 % :	CHF	26'500.-
Intérêts : 2.9 % sur la moitié des dépenses monétaires à charge de la Ville :	CHF	5'365.-
Soit une charge annuelle moyenne de :	CHF	31'865.-

Conséquences sur les ressources humaines

Le pilotage jusqu'à la délivrance du permis de construire est assuré par le Service d'urbanisme et de l'environnement. La réalisation du projet sera pilotée par les Services techniques avec l'appui d'un mandataire externe.

Collaboration intercommunale

Néant

Eléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

La réalisation de cet axe constitue une contribution à l'amélioration des conditions-cadres pour la mobilité douce. Les émissions polluantes ainsi que les émissions sonores sont notablement réduites. Des espaces verts et des plantations viennent accompagner cet aménagement.

b) Aspect social

Cet aménagement permet la création de lieux de rencontres (aire de jeux, mobilier urbain, terrasses de café, mixité devant l'école avec les estrades et l'espace laissé libre pour les terrasses de cafés). Ces espaces sont destinés à tous, favoriseront les échanges et valoriseront le cadre de vie des habitants.

c) Aspect économique

La réalisation de cet axe de mobilité douce favorisera l'accessibilité aux commerces du centre-ville ainsi qu'aux cafés-restaurants présents sur cet axe.

Approbations préalables

Commissions et offices consultés

Les consultations suivantes ont été menées auprès de différentes commissions et offices, qui ont toutes et tous donné leur aval, sans restriction :

- Sous-commission technique de la Commission d'urbanisme du 11 décembre 2014 : préavis positif.
- Commission des infrastructures : préavis positif le 8 janvier 2015 (6 oui, 1 abstention et 1 non).

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs le conseillers généraux, de bien vouloir accepter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

Nathalie Schallenberger

Le chancelier

Thibault Castioni

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

Article premier.- Un crédit de CHF 500'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour le réaménagement de la rue de l'Avenir entre la rue de la Serre et la rue du Parc.

Article 2.- Ce crédit figurera au compte des investissements et sera amorti au taux de 5.3 %.

Article 3.- Les subventions et contributions éventuelles viendront en déduction du crédit.

Article 4.- Tous pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder aux transactions immobilières découlant de l'exécution des travaux relatifs au réaménagement de la rue de l'Avenir.

Article 5.- Le Conseil communal est autorisé à contracter l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 6.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente
Sylvia Morel

La secrétaire
Anne Monard

M. Daniel Surdez, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Ainsi, l'année 2015 commence comme l'année 2014 s'est terminée, soit par une nouvelle demande de crédit, aujourd'hui de CHF 500'000.--, CHF 370'000.-- si l'on déduit les subventions fédérales, pour le réaménagement du tronçon entre les rues de la Serre et du Parc de la rue de l'Avenir.

C'est une première étape d'un réaménagement piétonnier / mobilité douce, qui va de l'avenue Léopold-Robert à la rue du Nord et qui devrait coûter à la collectivité chaux-de-fonnière, subventions déduites, CHF 2.2 millions de francs, jusqu'en 2018.

Le rapport y relatif nous a paru fort intéressant, tout comme la réalisation proposée, susceptible d'offrir aux Chaux-de-Fonnières un cheminement convivial que nous ne contestons pas.

Toutefois, le PLR refusera le crédit pour des raisons purement financières. En effet, lors des dernières séances de notre conseil en 2014, le PLR a exprimé, à maintes reprises, sa préoccupation et sa désapprobation au sujet des sollicitations de crédits tous azimuts, notamment en faveur de la passerelle des abattoirs et de la maison du Peuple, auxquels nous étions soumis. A l'évidence, nous n'avons pas été entendus.

D'autre part, le document, requis à maintes reprises, portant sur la planification des crédits d'investissement en cours ou à venir, n'est toujours pas disponible. De ce fait, nous sommes plongés dans une totale "*intransparence*" et naviguons à vue au gré des sollicitations. Nous disons "*ça suffit !*"

En outre, la récente décision de la BNS débouche sur un grand point d'interrogation et doit nous inciter à une certaine modération.

Il est certain que notre Commune ne pourra pas donner une suite favorable à tous les projets qui nous ont été soumis et que des choix drastiques devront être faits. Notre priorité va au centre aquatique des Mélézes, ainsi qu'au Zoo-Musée qui, à eux seuls, absorberont environ CHF 65 millions.

De ce fait, la présente demande de crédit nous paraît hors contexte et nous suggérons au Conseil communal de la retirer. Je vous remercie.

M. Hugues Chantraines, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Sans ambages, le groupe UDC s'opposera catégoriquement à ce crédit qui ne correspond pas à l'idée de priorité que nous devons assumer quant au volume d'investissements et/ou déjà votés dans ce parlement.

En effet, le réaménagement de la rue de l'Avenir et la traversée des rues de la Serre et du Parc apparaît clairement faire partie d'un ensemble indissoluble Avenir/Fontaine, en rapport avec les parcs et promenades. Notre sentiment est que le crédit total est totalement disproportionné en fonction des moyens à disposition de la Ville, maintenant et dans un proche

avenir. Le fractionner ou le saucissonner ne permettra pas de le digérer mieux. Cela ne passe pas.

Nous aimerions attirer votre attention sur la situation de la Ville en matière d'investissements. Actuellement, et comme déjà exprimé lors des débats pour le budget 2015, nous avons, entre les crédits déjà votés ici et ceux prévus pour cette année, un montant de CHF 120 à CHF 130 millions sur la planche. Les capacités de la Commune se définissent plutôt dans une fourchette allant de CHF 15 millions à CHF 17 millions. L'exécutif dit CHF 20 millions, mais en réalité, cela ne change pas grand-chose, seulement 2,5%.

Petite parenthèse : à la sortie du débat sur le budget, le chef des finances a dit, en substance, que CHF 48 millions d'investissements, cela n'était pas très important, la Ville n'en dépensant que CHF 20 millions. Alors, pourquoi demander aux services de revoir leurs prétentions en matière d'investissements, dans le cadre des négociations sur le budget, puisque, de toute façon, le Conseil communal verra venir au fur à mesure et fera ce qu'il veut. Autant gagner du temps et annoncer directement, CHF 100 millions ou CHF 110 millions de budget des investissements en décembre 2015. C'est là où l'on est en droit de se demander si le Chef du dicastère des finances sait ce qu'est un budget. Fermons la parenthèse.

Pour en revenir au réaménagement de la rue de l'Avenir, il faut aussi se mettre dans l'esprit qui prévaut en matière d'économie, dans une région très fortement axée sur les industries exportatrices. Nous n'aurons pas trop de peine à comprendre que cette demande de crédit tombe mal, ce d'autant que ce n'est encore pas sur son attrait touristique, ni sur l'attrait des hautes écoles que la Ville pourra compter pour maintenir le cap, mais uniquement sur une industrie qui fonctionne, une économie qui tourne. Celle-ci aura besoin de toutes les forces vives de la Commune pour surmonter la ou les épreuves que l'avenir proche nous réserve. Cela passe d'abord par les dépenses non prioritaires peu dispendieuses ou reportées.

Alors, quand dans le rapport, je lis "*revêtements différenciés*", cela me fait penser directement à celui de la Place du marché, qui a coûté près de trois fois son prix, qui a nécessité l'acquisition d'une machine spéciale pour le déneiger et qui ne peut même plus être réparé normalement. Pour cela, je dis NON et le groupe avec moi dit NON.

Dans les éléments urbains, qui empêcheront très sérieusement le déneigement, le groupe UDC dit NON. Et quand on lit encore, dans le rapport, que des places de parc seront supprimées, notamment dans la seconde partie du projet, nous redisons clairement NON.

Cette manière de procéder, en supputant les conclusions de la commission politique de stationnement, qui vient à peine de débiter ses travaux, est un camouflet à sa crédibilité, à ses compétences et à son autonomie. Tout au plus, pourrions-nous admettre que ce projet n'arrive pas au

bon moment et que la réfection de la chaussée creusée de trous pourrait être entreprise et les arbres disparus pourraient être replantés.

Le Conseil communal, s'il présente des chiffres acceptables, pourrait nourrir l'espoir d'une acceptation de notre groupe pour une simple remise en état. Pour le reste, nous préconisons franchement un report à un meilleur lendemain.

Le groupe UDC refusera ce rapport et ne votera pas le crédit demandé.

Mme Monique Erard, les Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Voilà un rapport qui aurait dû déclencher l'enthousiasme au sein du groupe des Verts, et bien détrompez-vous !

Déjà à la lecture du titre de ce rapport, des questions ont immédiatement émergé dans notre groupe : Pourquoi intervenir maintenant sur un tronçon de cette zone déjà aménagé à satisfaction ? Pourquoi pas plutôt entre la rue de la Paix et Numa-Droz, où tout est à faire, voire même plus haut encore en direction du Nord, avec la traversée de la rue Numa-Droz et ensuite la rue de la Fontaine pour allonger ce cheminement favorable aux piétons ? Ou dans l'autre sens, pourquoi ne crée-t-on pas la jonction entre la nouvelle Place de la gare et cette zone en imaginant une traversée du POD agréable et sécurisée, sachant que le flux des utilisateurs des transports en commun, qui se répartissait à part plus ou moins égale entre la rue de l'Avenir et celle de l'Abeille, va dorénavant se concentrer sur cette dernière, avec la nouvelle configuration de la Place de la gare ?

De plus, la proximité de petits commerces, de deux cinémas, du club 44, de bars et de restaurants ainsi que plus haut de l'Hôtel Club devraient inciter à requalifier également cette rue de l'Abeille maintenant, et pas dans un futur très hypothétique et pourquoi pas jusqu'à la rue de la Paix pour créer un véritable réseau. Le piéton n'est pas qu'un flâneur qui se promène, la ligne directe est souvent préconisée. La marche à pied n'est pas que synonyme de balade. C'est aussi un moyen de déplacement comme un autre et qui se doit d'avoir la place qu'il mérite dans notre cité, au même titre que les autres usagers du domaine public.

Des réponses partielles à ces interrogations ont été trouvées dans le corps du rapport, puisque un échéancier se trouve en page 10. Mais de la traversée du POD, nulle mention, alors qu'en page 4 on écrit qu'une des ambitions du projet est la sécurisation des déplacements et des traversées piétonnes. Or la traversée du POD, ce n'est pas rien.

Le pourquoi de cette priorisation de tronçon (Serre/Parc) non plus n'est pas détaillé. Dommage et incompréhensible pour nous, au vu de ce qui précède.

D'autre part, nous avons pris la résolution de ne plus accepter de modification du domaine public, si ce n'est la création de zones de rencontre ou de zone «30» avant la présentation de ce fameux plan directeur des

mobilités, afin de ne plus investir dans ce domaine sans une vue d'ensemble et avec une stratégie globale nous permettant de mettre des priorités, puisque nous ne pourrions pas tout réaliser en même temps, ni à long terme d'ailleurs au vu de l'état des finances de la Ville et des investissements conséquents à venir pour réaliser l'utile et le nécessaire et éviter la cosmétique ou les *projets alibis*, j'ose les termes. Le projet d'agglomération RUN contenait également divers aménagements pour la mobilité douce non encore exécutés, peut-être même pas encore étudiés. Le délai du printemps 2017, indiqué en page 2, pour la ratification par le Conseil d'Etat dudit plan directeur des mobilités a bien refroidi notre détermination. Nous ne souhaitons pas devenir un parti d'opposition mais rester un parti de proposition.

C'est pourquoi nous avons déposé un postulat lié à ce rapport.

Bien sûr, l'entretien des aménagements urbains existants nous tient à cœur et il faut l'assurer avant de créer de nouveaux équipements qui nécessiteront à leur tour de l'entretien. Ce tronçon Serre/Parc ne nous paraissait pourtant pas nécessiter d'intervention immédiate, mais n'habitait plus le quartier depuis bientôt une année et demie, je me suis rendue sur place et j'ai constaté la présence de grillages le long des barrières de la synagogue et également au milieu du tronçon. Le Conseil communal peut-il nous éclairer sur la présence de ces grilles et par là-même peut-être nous expliquer le pourquoi maintenant ce tronçon et pas un autre ?

En pages 5 et 6, il est question d'éclairage, d'ambiance nocturne et de mise en lumière soignée ; plus loin, page 9, l'éclairage des traversées est évoqué. De quel type seront ces éclairages ? Avec capteurs de mouvement ? Une baisse de l'intensité selon l'horaire est-elle prévue ? La mise en lumière de la synagogue sera-t-elle interrompue durant la nuit ?

En page 8, il est question d'un nouveau concept de circulation devant l'EAA, induisant un apaisement du trafic. Mais, il n'y a normalement pas de possibilité de circuler devant le bâtiment le plus au nord de l'EAA. Le Conseil communal peut-il nous donner des précisions ? S'agit-il d'inverser le sens de circulation de la ruelle à proximité, voire même d'interdire la circulation sur cette voie ?

Plus bas sur la page 8, mais plus haut sur le plan de la page 7, des rues avec des circulations apaisées sont proposées. Quel en est le principe ? Ne serait-il pas plus simple et moins onéreux de mettre tout le périmètre entre Balancier et Armes-réunies en zone 30 ?

Enfin en bas de page 12, on affirme que les émissions polluantes et sonores seront notablement réduites. Cela nous réjouit mais la moitié du tronçon étant déjà interdite à la circulation (de l'Avenue Léopold-Robert à la rue de la Paix et de la rue du Nord à la rue du Doubs, ainsi que de la rue du Doubs à la rue du Temple-Allemand), nous ne voyons pas sur quoi se base cette affirmation.

Le rapport cite les cyclistes en bas de page 3, mais nous avons des doutes quant à l'utilisation de cet axe par les personnes se déplaçant à vélo. Page 9, on nous indique que la priorité de droite sera de mise et, tout comme les automobilistes, les cyclistes n'aiment pas les embûches, donc...

En conclusion, notre groupe reste très partagé avant d'entendre les explications et les assurances du Conseil Communal. Si nous entendons que notre postulat a de bonnes chances de passer et que le Conseil communal s'engage à faire étudier les préoccupations évoquées dans les meilleurs délais, notre position pourrait s'adoucir et éviter de nous retrouver dans une alliance improbable. Je vous remercie.

M. Marc-André Oltramare, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous ne sommes absolument pas convaincus de ce concept entre la rue de l'Avenir et celle de la Serre. Par rapport au tracé actuel et à son état, nous ne sommes pas convaincus non plus de son utilité immédiate, dans la situation des finances et des nombreux projets déjà en cours et ceux à venir.

La situation actuelle du tracé jusqu'à l'EAA, passant par la Synagogue nous semble déjà satisfaisant : terrasses, bancs et arbres sont bien présents et laissent la part belle aux piétons.

Le concept présenté ne nous a pas bouleversés d'émotions non plus. Pour ces simples constats, nous ne soutiendrons pas cette demande de crédit.

M. Charles-André Favre, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Disons d'emblée que le présent rapport a suscité, en commission d'abord, puis lors du débat interne, des questions de natures différentes et complémentaires, s'attachant au Conseil général pour les premières et soucieuses vécu futur pour les secondes.

S'agissant tout d'abord de la vision générale de la mobilité douce est/ouest et nord/sud, le plan situé en page 2 est bienvenu et ne manque pas d'interpeller au sujet du temps et des moyens qui seront nécessaires pour mener à bien ces travaux, s'il on considère ce que représente le tronçon de l'écrit : une partie de traversée nord/sud, dont la réalisation se terminera en 2018. Quels coûts et quelle durée pour le tout ?

Nous pensons que le point délicat est à venir (sans jeu de mots) et se situera effectivement au croisement de la circulation automobile, en dessous et en dessus de Numa-Droz.

Dans cet esprit, nous soutiendrons le postulat des Verts, même si certaines explications, qui ne sont pas encore des garanties, ont été données en commission, mais ne figurent pas in extenso dans le rapport qui nous est soumis ce soir.

En tout état de cause, les réflexions sur la pertinence des axes proposés, ainsi que celles qui concernent la coexistence des vélos et des pié-

tons, montrent l'impérieuse nécessité que soit connu et appliqué le plan de mobilité douce, que l'on attend comme l'Arlésienne, même si celle-ci a de la chance qu'il neige moins là-bas qu'ici.

Enfin, plusieurs souhaits se sont exprimés concernant les places de jeux que nous souhaitons multi âges dans l'équipement et dotés de fontaines à eau potable. Qu'en sera-t-il ?

Terminons avec le souhait que les tentatives de démocratie participative, auxquelles le public a peu répondu, ne soient pas dissuasives pour l'urbanisme, qu'il s'agisse de ce chantier-ci et de ses suites ou de la rue du Progrès, par exemple.

Le POP votera l'arrêté.

Mme Katia Babey, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Parti socialiste a pris connaissance de ce rapport avec beaucoup d'attention et d'enthousiasme. Le développement de la mobilité douce est, et sera, sans conteste un élément déterminant de la qualité de vie en ville. Et quel meilleur départ pour initier le plan directeur des mobilités que de commencer par la rue de l'Avenir ?

Il y a encore quelques décennies, le progrès se mesurait à l'aune des déplacements privés, l'automobile était un signe de réussite, d'autonomie, de liberté. Force est de constater que ce "*progrès*", qui s'est très largement démocratisé, a conduit au fil du temps à l'asphyxie de nos centre-ville, à une sur occupation du territoire, à une déshumanisation de nos "*places du village*".

Que reste-il aux bipèdes que nous sommes ? Quelques petits tronçons de rues vaguement piétonnes, quelques aménagements urbains arrachés aux forceps aux tenants du *tout bagnole*. Et pour nos petits bipèdes, quelques places de jeux entourés de barrières où un adulte doit les conduire et les surveiller, l'obligation pour eux de faire du vélo sur les trottoirs, la route étant trop dangereuse. Certes, notre ville offre des lieux préservés, sa nature environnante, sa piscine, son Bois du P'tit, ses infrastructures sportives. Mais pour y accéder, il faut traverser une partie de la ville avec tous les dangers que cela comporte, notamment pour nos petits bipèdes. Certes, des progrès ont été faits ces dernières années, nous les avons toujours soutenus et nous continuerons à le faire.

Le rapport qui nous est soumis ce soir n'est qu'un début pour redonner à la ville son rôle principal, celui de lieu de rencontre, de partage, d'échanges. Certains reprochent à ce rapport d'être trop cher, que nous ne pouvons plus nous permettre d'investir, d'autres que ce n'est pas par ce morceau d'itinéraire qu'il faut commencer, d'autres encore que les cyclistes ne sont pas assez pris en compte dans ce rapport ou que des places de parc seront supprimées.

Nous tenons à rappeler que, selon une dernière étude, si les Chaux-de-Fonniers utilisent, proportionnellement à d'autres villes, peu les trans-

ports publics, ils marchent beaucoup. Offrons leur la possibilité de se déplacer à pied dans des conditions dignes d'une ville du XXI^e siècle, avec des aménagements urbains de qualité, arborisés, bien éclairés, avec des bancs pour se reposer, se rencontrer, des places de jeux pour nos petits bipèdes et cyclistes en herbe, des itinéraires bien balisés et sécurisés, des terrasses conviviales.

Comme vous l'aurez certainement compris, le Parti socialiste soutient cette première phase avec enthousiasme et détermination et si le crédit devait être refusé ce soir, cela serait un signal très négatif pour tous les projets futurs qui sont déjà prévus dans ce rapport.

La mobilité douce est notre avenir, ce crédit est un pas important dans la bonne direction. Nous dirons donc aux autres groupes qui le refuseraient : un NON, ce n'est pas bon pied bon œil !

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communale, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous prenons acte de l'accueil mitigé donné à ce rapport, en relativisant. Le sujet est moins existentiel que le précédent.

Après vous avoir écoutés, il me semble important de donner quelques précisions de contexte en lien avec les aménagements urbains et la mobilité douce et d'autre part, en lien avec la question financière.

Visiblement, et nous en prenons acte, le rapport est peut-être trop incomplet sur certains aspects et nous espérons que les compléments que nous apporterons pourront convaincre certains d'entre vous.

Il est vrai, le groupe des Verts l'a relevé, que nous n'avons pas encore notre plan directeur des mobilités, qui sera aussi partiellement celui des aménagements. Nous avons choisi, et je vous rappelle que la méthode a été soutenue par la commission des lignes directrices, de travailler en concertation. Le plan directeur des mobilités sera élaboré en consultant nombres des services de la Ville (le SDP, la Voirie, les Services techniques, etc...), en consultant les commissions et les milieux associatifs (l'ATE, ProVélo, les associations de quartiers, etc...) et enfin, en consultant le Canton.

Ce travail devrait permettre de soumettre à votre autorité un rapport d'informations présentant ce plan directeur des mobilités durant le deuxième semestre de l'année 2016, avec validation du Canton en 2017, comme indiqué dans le rapport.

La question que certains posent : ne faut-il rien faire jusque-là ? Le Conseil communal estime qu'il s'agit parfois d'intervenir, quant à la mobilité douce et aux aménagements urbains, de manière cohérente. Premièrement, quand il y a nécessité et deuxièmement, quand nous nous inscrivons sur le maillage structurant (que vous trouvez sur le plan évoqué par M. Favre) d'ores et déjà défini et qui sera l'ossature du plan directeur des mobilités. Vous connaissez ce maillage, puisque j'ai déjà eu l'occasion de

vous en parler. Il y a deux axes horizontaux : la rue Verte et la rue du Progrès et deux axes verticaux : l'axe des Musées/Casino/Dr Coullery et l'axe Avenir/Fontaine. Or, vous constaterez avec nous que, dans le projet qui vous est soumis, nous intervenons bien dans ce cadre-là.

De surcroît, nous intervenons de manière nécessaire. En effet, les aménagements sont vétustes (et peut-être n'avons-nous pas assez insisté, dans le rapport, sur cet élément). Ils datent de 1995, ils ont donc 20 ans. Ils ont subi, à Daniel-Jean-Richard, une avarie liée à la rupture d'une conduite. Cela fait que le pavage aujourd'hui est partiellement ôté sur ce tronçon.

Nous entendons ceux qui disent que nous ferions peut-être mieux d'intervenir sur des tronçons qui ne sont pas réalisés. Nous leur répondons deux choses : Premièrement, cela ne nous enlèverait pas la nécessité de rénover les aménagements de la rue de l'Avenir et, deuxièmement, dans notre logique en cohérence avec ce que je viens de vous dire quant au plan directeur des mobilités, des interventions sur d'autres secteurs ne pourront se faire que dans les projets qui seront développés ultérieurement, lorsque nous nous serons déterminés ensemble sur le plan directeur des mobilités.

Les Verts semblent reprocher aux quelques aménagements développés en ville de faire, si j'ai bien compris, la part trop belle à ce que j'appelle "*la promenade*" plutôt qu'à une mobilité douce fonctionnelle. C'est vrai. Le Conseil communal a pris note, avec plaisir, que La Chaux-de-Fonds, grâce notamment à sa densification très forte, est une des villes de Suisse romande, où les citoyens se déplacent le plus volontiers à pied. Mme Babey l'a également relevé.

Aussi, le Conseil communal compte-t-il favoriser ces déplacements et les premiers destinataires de ces espaces réaménagés sont les piétons, même si les vélos, dans ces espaces-là, sont tolérés. Cela dit, il conviendra sans doute de nuancer lorsque nous travaillerons sur le plan directeur des mobilités. En effet, il est imaginable que la rue du Dr Coullery, par exemple, soit aménagée dans un esprit totalement différent de l'avenue de l'Avenir. Cela se justifierait d'autant plus que la rue du Dr Coullery est une rue prioritaire, ce qui n'est pas le cas de la rue l'Avenir.

Sur le plan financier, le Conseil communal a souhaité solliciter, auprès de votre autorité, des crédits répondant aux différentes étapes du projet. Non pas parce que le projet n'est pas pensé comme un tout, mais par prudence et par orthodoxie financière, répondant ainsi à l'esprit de la nouvelle loi cantonale sur les finances et aux préoccupations justifiées qui ont été émises lors des discussions du budget 2015, notamment par le groupe PLR. Cela me permet de dire au groupe PLR qu'il a sans doute été entendu. Cette démarche permettra à nos deux autorités d'évaluer ce qu'il s'est fait et de choisir, ou non, de poursuivre.

En outre, à chaque étape, en fonction des nécessités d'investissements de notre collectivité, nous pourrions nous déterminer sur l'opportunité

de réaliser, à un moment T, telle ou telle étape du projet global d'aménagement. Cela nous semble être un principe de bonne gestion et de bonne politique.

Aussi, j'aimerais répondre au groupe UDC et au groupe PLR, qu'aujourd'hui, le Conseil général ne se lie pas les mains en acceptant le rapport, qu'il ne s'engage en aucune manière à réaliser le tout. Au contraire, c'est pour éviter cet écueil que le Conseil communal ne vous soumet qu'une étape. Le tronçon entre la rue de la Serre et la rue du Parc s'inscrit dans un tout, mais il fait sens à lui tout seul. Pour que la suite devienne effective, notamment pour la partie qui se situe au nord de la rue Numa-Droz et pour que le Conseil communal sollicite un nouveau crédit pour la réalisation du tronçon jusqu'à la rue du Nord, il faudra au moins que trois conditions soient réunies :

- Les réponses que donnera la commission ad hoc sur la politique de stationnement. Si cette condition n'est pas remplie, nous ne pourrions pas aller au Nord de la rue Numa-Droz.
- Une démarche participative concluante doit avoir été mise sur pied et déployée.
- La capacité financière et la capacité d'investissements de la Ville, pour aller sur des sommes beaucoup plus conséquentes.

Si le rapport vous présente une planification idéale (on parle de 2018), vous consentirez que ce calendrier idéal sera extraordinairement difficile à tenir.

Au-delà de cela, il s'agit de remarquer qu'il est indispensable d'intervenir rapidement sur le tronçon incriminé de la rue de l'Avenir. Nous pouvons le faire sans plus-value ou nous pouvons en profiter pour élaborer quelques aménagements plus qualitatifs, pour un coût supplémentaire modeste, voire nul.

Le pavage est, de toute façon, à reprendre intégralement. L'arborisation est à repenser et à replanter complètement. Les bancs publics sont à changer. J'aimerais préciser, à l'attention des Verts, qu'aucun travaux n'a été commencé. Les fosses que vous avez constatées sur le tronçon sont les fosses des arbustes morts qui ont été enlevés. Les aménagements supplémentaires que nous vous proposons sont : le pavage des traversées des rues de la Serre et du Parc, le parvis de la synagogue et la mise en valeur nocturne de celle-ci, par un éclairage particulier.

La différence financière est de CHF 100'000.-- (CHF 79'000.-- pour le pavage des traversées des rues et CHF 21'000.-- pour le parvis de la synagogue). L'éclairage public est financé par le mandat attribué à VITEOS. A cela, il faut ajouter que la réfection, à l'identique, risque de nous faire perdre les CHF 130'000.-- de subventions fédérales par le projet d'agglomérations. Ceci revient à dire, en d'autres termes, que la réfection à l'identique risque de coûter, à la Ville, CHF 30'000.-- de plus que la rénovation avec les plus-values. Franchement, la réfection d'un tronçon tel que celui-

ci, avec les plus-values envisagées, pour un coût de CHF 370'000.-- est une bonne affaire.

Vous m'avez posé plusieurs questions, j'y répondrai dans le désordre.

Le POP pose la question de la démarche participative. Sachez que les riverains ont été consultés pour ce tronçon (le CIFOM, l'Ecole d'art et la synagogue) et une information publique a eu lieu en juin. Pour la suite, une démarche participative d'envergure sera absolument nécessaire, je dirais presque obligatoire, lorsque nous attaquerons la rue de la Fontaine.

C'est une réflexion constante que de savoir où installer des fontaines. Une sera installée sous le couvert de la Place de la gare, une autre est déjà installée sur le premier tronçon de la rue de l'Avenir. Sur ce tronçon-là, aucune fontaine n'est à prévoir. Pour la suite, nous intégrerons cette réflexion.

Les Verts posent la question de l'éclairage. Celui-ci sera de type LED, comme c'est déjà le cas sur le premier tronçon réalisé. Selon l'usage (par exemple l'éclairage du Grand Temple), l'éclairage d'un bâtiment emblématique, en l'occurrence, la synagogue, ne dépassera pas 23h, sauf éventuellement pour les jours de fête (24 décembre, 31 décembre, etc...)

Les Verts posent également la question du nouveau concept de circulation devant l'Ecole d'art. En fait, il s'agit plus précisément d'une régulation des accès par potelets, afin de mieux faire respecter la zone piétonne qui, aujourd'hui, a de la peine à l'être, notamment au bénéfice des étudiants de l'Ecole d'art, mais aussi de la crèche voisine. Sachez que cette option a été validée par l'Ecole d'art.

Vous posez la question des diminutions des émissions polluantes et des émissions sonores. Evidemment, vous avez compris qu'il s'agit de la diminution de ces émissions pour la partie Nord, le jour où l'on s'attaquera à la partie qui se situe sur la rue de la Fontaine, puisqu'ici, nous sommes déjà sur une zone piétonne.

Le PLR nous dit qu'il a le sentiment de ne pas avoir été entendu, après le budget 2015. Je pense que le PLR a été, au contraire, non seulement entendu, mais écouté, tant que faire se peut. Il y avait, dans les interventions du PLR, des observations judicieuses et pertinentes. Je ne reviendrai pas sur la question de la passerelle qui a donné lieu à un long débat. Je note que pour la Maison du Peuple, pour l'instant, nous ne sommes venus, devant votre autorité, avec aucune demande de crédit. Nous verrons si les finances communales permettent de solliciter, le moment venu, un crédit. A ce moment-là, le débat aura lieu.

Sur les abattoirs (et c'est peut-être l'élément le plus intéressant par rapports aux interventions du PLR pour le budget 2015), sachez que le Conseil communal a décidé de n'activer, sur le CHF 500'000.-- de crédit spécial, que CHF 340'000.--. Il a décidé de n'activer que la partie qui ne s'inscrit pas dans une nouvelle politique, mais qui est la poursuite d'une politique de longue haleine sur le site des abattoirs, c'est-à-dire la partie qui

concerne l'entretien des toitures et le fait de rendre certains espaces propres à la location.

Toute la partie du crédit spécial, qui s'inscrit dans une politique nouvelle, dans une option nouvelle ou dans une affectation nouvelle du site des abattoirs, par la création d'un cheminement de mobilité douce, par l'idée de rendre la grande halle propre à la location pour le public (avec la nécessité d'installer un coûteux bloc sanitaire), n'a pas été activée. Nous avons rejoint le PLR, en faisant la réflexion que cette nouvelle orientation devait être soumise au législatif et que nous reviendrions pour en discuter, pour avoir l'adoubement ou non de votre autorité.

J'aimerais dire au POP, quant à la planification, qu'il est vrai que ces aménagements urbains auront un coût. On connaît le coût pour l'aménagement global, pour autant qu'il se fasse un jour, d'Avenir/Fontaine. Mais, pour tous les aménagements prévus, nous ne le connaissons pas. Il sera évalué après avoir établi le plan directeur des mobilités et nous devons décider ensemble, par rapport à la question financière, jusqu'où nous sommes d'accord d'aller dans ces aménagements et à quel rythme. Cela dépendra également des capacités financières de notre collectivité.

Le postulat des Verts nous convient parfaitement, puisqu'il s'inscrit complètement dans l'état d'esprit qui nous anime.

M. René Curty, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Une fois de plus, nous parlons de mobilité douce et de sécurisation, de sécurité des piétons. Nous parlons, dans un avenir un peu lointain, d'un super truc sécurisé pour traverser la rue Numa-Droz, dans le sens Sud/Nord,

Mais, prenez la rue Numa-Droz, dans un axe Est/Ouest et regardez le nombre de passages pour piétons qui ne sont pas signalés verticalement. Ceux-ci sont donc invisibles ces jours. Je pense qu'il s'agit d'un 80%. La mobilité douce, cela commence par signaler verticalement les passages pour piétons. Il n'y a pas besoin d'un débat au Conseil général, mais seulement besoin d'appliquer à fond la législation routière. Là, nous ferons de la mobilité douce.

Nous pouvons constater, cet hiver, que le matin, l'éclairage public est déjà éteint, alors qu'il fait encore nuit que les enfants ne sont pas encore à l'école. Alors, avant de proposer de splendides projets, soyons raisonnables et faisons des choses efficaces et simples pour la mobilité douce et pour les piétons. Par conséquent, pour ma part, je refuserai ce rapport.

Mme Monique Erard, les Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je remercie le Conseil communal pour ses explications. Nous trouvons juste dommage que les données sur l'âge des aménagements existants, ainsi que la rupture de conduite induisant un surfacage à refaire

ou les arbres morts n'aient pas figuré dans le rapport, ni été discutés en commission. Cela aurait facilité notre prise de position.

Je remercie les groupes qui ont accueilli favorablement le postulat.

M. Marc-André Oltramare, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Dans ce que nous avons entendu de M. Huguenin-Elie, une chose ne doit plus forcément être utilisée : dire que l'on va perdre une subvention.

La situation économique est difficile. Le NPL pense que, vite essayer de rattraper, en batelant sur "*on va rattraper une subvention*", n'est plus un argument à soutenir.

M. Charles-André Favre, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'apporte mon plein soutien à la remarque soulevée par René Curty concernant la signalisation des passages pour piétons. Je me suis déjà insurgé contre le fait que ces passages sont insuffisamment marqués. Or, on sait aujourd'hui que seule la signalisation verticale fait foi. De surcroît, elle devrait être mieux éclairée. Les installations ad hoc existent. Il suffit que nous exigions cela de notre mandataire, c'est-à-dire VITEOS, et que nous ne fassions pas simplement au fur et à mesure de la réalisation des chantiers. Sur un axe comme Numa-Droz, cela devrait être réalisé.

Prenez l'exemple du Vallon de St-Imier : c'est éclairé partout, de manière complètement fiable pour une traversée correcte. Dans notre ville, cela n'est pas le cas.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal prend note des remarques de M. Curty, relayées par M. Favre. Nous en ferons part, évidemment, aux services.

Pour la question de la subvention, soulevée par M. Oltramare, il ne s'agit, en aucun cas, de dire que l'on ne peut pas refuser un projet parce qu'il y a une subvention. Mais, c'est une question de transparence et je vous rends attentifs au fait que, si nous procédons à la réfection du tronçon à l'identique, cela nous coûtera CHF 400'000.--. Si nous refaisons le tronçon, dans la perspective de ce qui a été annoncé au projet d'agglomération, cela coûtera CHF 500'000.--, mais nous toucherons une subvention de CHF 230'000.--.

L'entrée en matière est acceptée par 22 voix contre 14.

Le rapport est accepté par 22 voix contre 14.

Postulat des Verts

(texte au début du présent procès-verbal)

Mme Monique Erard, les Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. L'aménagement de la Place de la gare et du nouveau quartier Le Corbusier va indiscutablement provoquer de nouvelles habitudes dans le cheminement des piétons et le déplacement des cyclistes. Afin d'assurer une cohérence avec les travaux sur le cheminement déjà existant à la rue de l'Avenir, mais également pour tenir compte du tracé très utilisé pour accéder du nord à la gare et inversement, nous estimons urgent et prioritaire d'envisager une sécurisation de la traversée de l'Avenue Léopold-Robert à l'ouest et à l'est de la grande poste. Il existe sûrement des exemples de villes ayant "*calmé*" le trafic dans des secteurs aussi chargés que celui-là.

Dans la perspective de la poursuite des travaux en direction de la rue de la Fontaine, la même problématique se pose pour la traversée de la rue Numa-Droz. La faisabilité d'une mise à 40 km/h, sans perte de priorité, ne doit pas être négligée, ce pour des raisons de sécurité évidentes et également car la densité de l'habitat exige sans doute également une amélioration en matière de bruit et d'autres nuisances.

Comme il est techniquement presque impossible de rouler vite dans ce secteur, la réalisation d'une grande *zone 30*, entre la rue des Armes-Réunies, où circulent les bus, et la rue du Balancier, où descend une grande partie du trafic provenant du quartier nord-est, serait une étape essentielle pour l'amélioration de la qualité de la mobilité douce dans ce secteur de la ville.

Bref, nous demandons au Conseil Communal d'étudier et de chiffrer ce qui nous semble être réaliste et empreint de bon sens, afin de pouvoir, à futur, nous prononcer sur des propositions qui pour nous sont très importantes pour la sécurité et la santé des habitantes et habitants de la commune. Merci.

M. Théo Huguenin-Elie, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je réitère que le Conseil communal accepte ce postulat. Je précise que la plupart des demandes qui figurent dans ce postulat seront examinées dans le cadre des travaux, y compris de commission, en lien avec le plan directeur des mobilités.

Le postulat est accepté par 23 voix contre 14.

Postulat UDC

(texte au début du présent procès-verbal)

M. Hugues Chantraines, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Actuellement, on supprime des places de parc avec le réaménagement de la place de la Gare, on veut en supprimer avec le projet Avenir/Fontaine. On a encore probablement bien d'autres idées en tête. Pour une ville qui n'a pas de réels problèmes de stationnement, on tient à en créer, alors que les transports publics ne sont pas optimaux, que le Park & Rail n'est pas opérationnel et qu'il n'y a pas de vraies alternatives proposées aux automobilistes.

Si, dans le même temps où l'on supprime des places de stationnement, on créait des parkings souterrains, nous dirions "*pas de problèmes, allons-y!*"

Mais, actuellement, comme toujours, on met la charrue avant les bœufs, on prend les habitants en otage. On cherche simplement à empêcher les gens de s'épanouir dans cette ville. Parce que OUI, Mesdames et Messieurs, toute la population de notre commune n'est pas forcément adepte de la mobilité douce. La majeure partie de nos concitoyens apprécie de prendre leur voiture pour aller faire leurs courses, amener les enfants à l'école ou simplement aller travailler. Pourquoi ? Parce que, dans bien des cas, ils n'ont tout simplement pas le choix !

Nous demandons de ne plus supprimer de places de stationnement, sans au moins, en créer d'autres en remplacement. Tant qu'il n'existe pas d'alternatives crédibles à La Chaux-de-Fonds. Merci.

M. Théo Huguenin-Elie, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal s'opposera à ce postulat. J'aimerais préciser, encore une fois, peut-être n'ai-je pas été suffisamment claire : Il n'y aura aucune suppression sur Avenir/Fontaine, avant qu'une politique de stationnement soit mise en place.

Dès le moment où une politique de stationnement est mise en place, nous pourrions aller, avec vous, de l'avant sur l'aménagement de la rue de la Fontaine. Il est d'ailleurs imaginable que, dans l'esprit de ce qui est demandé ici, par la politique de stationnement, les places trouvent compensation ailleurs.

Accepter aujourd'hui ce postulat serait se lier les mains, dans le cadre de tout ce qui doit être mis à plat, dans la commission ad hoc. Pour cette raison, le Conseil communal ne peut pas accepter ce postulat.

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. En principe, un postulat est aussi une étude rattachée à un rapport. Dès lors, je ne vois pas la raison pour laquelle nous refuserions ce postulat, alors que l'on sait qu'une commission est en train de travailler. Ce postulat pourrait être transmis à la commission qui pourrait ainsi se prononcer. Sans cela, chaque fois que les réaménagements visent à supprimer des places de parc, nous reviendrons avec le même postulat. Je vous remercie.

M. René Curty, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je pense qu'en matière de suppression de places de parc, un élément n'a jamais été pris en compte : la ville de La Chaux-de-Fonds passe aux containers enterrés. Pour chaque container, entre une et trois places de parc disparaissent. Nous n'avons jamais discuté de cela.

Je pense que le postulat de l'UDC est intéressant.

Mme Katia Babey, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe socialiste refusera ce postulat. Certains ont dit que c'est mettre la charrue avant les bœufs, mais il est clair que, tant et aussi longtemps que La Chaux-de-Fonds sera le plus grand parking gratuit du monde, il est totalement utopique de penser qu'un quelconque privé ou une quelconque entreprise ou même une collectivité publique puisse investir dans des parkings souterrains. Cela n'est pas rentable.

Le postulat est refusé par 22 voix contre 14.

PAUSE

Rapport du Conseil communal à l'appui d'une demande de modification de l'arrêté du Conseil général du 28 septembre 1992 concernant la per- ception de divers taxes et émoluments communaux

(du 14 janvier 2015)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Dans le cadre de la mise à jour annuelle du Règlement du Conseil communal concernant les taxes et émoluments, nous avons constaté que certaines modifications nécessitent un ajustement des dispositions réglementaires supérieures, à savoir l'arrêté du Conseil général du 28 septembre 1992.

En premier lieu, nous proposons une modification de l'article 28 qui concerne les musées. Il s'agirait d'inclure le Musée d'histoire naturelle dans la liste des institutions et nous proposons d'étendre la gratuité aux élèves du Lycée Blaise-Cendrars, du CIFOM, des hautes écoles du canton et de la HEP BEJUNE.

La modification serait donc la suivante:

Art. 28

¹Les prix des entrées dans les musées (**Musée d'histoire naturelle**, Musée d'histoire, Musée international d'horlogerie et Musée des beaux-arts) n'excèdent pas 25 francs par personne.

²Les enfants, les écoliers, les apprentis, les étudiants, les rentiers AVS-AI, les chômeurs peuvent bénéficier de réductions. D'autres catégories de personnes désignées par le Conseil communal ainsi que des groupes de visiteurs peuvent en bénéficier également.

³Les élèves des écoles de La Chaux-de-Fonds accompagnés de leurs enseignants visitent gratuitement les musées. Les classes du cercle scolaire de La Chaux-de-Fonds ainsi que celles du Lycée Blaise Cendrars, du CIFOM, des hautes écoles du canton et de la HEP-BEJUNE, accompagnées de leur enseignant, visitent gratuitement le musée.

⁴Sur présentation de leur carte de légitimation et en cas de visite individuelle pour la préparation d'un travail en lien avec la thématique du musée visité, la gratuité est accordée aux étudiants cités à l'alinéa précédent.

D'autre part, l'article 46 de l'arrêté, qui concerne le SISMN, doit être adapté à l'arrêté concernant le tarif des interventions des sapeurs-pompiers du Canton de Neuchâtel.

Art. 46

¹Le tarif applicable pour l'usage d'une ambulance est celui prévu dans l'Accord pour l'application des tarifs des services d'ambulances du Canton de Neuchâtel.

²Le tarif applicable pour les interventions des sapeurs-pompiers rattachés à une région de défense et de secours est celui prévu par l'arrêté concernant le tarif des interventions des sapeurs-pompiers du Canton de Neuchâtel au 1er janvier 2015.

³Les prestations en matière de prévention et d'instruction donne lieu à la perception d'une taxe qui ne dépasse pas Fr. 100.- par heure et par personne.

²Les interventions du service du feu donnent lieu à la perception de taxes qui ne dépassent pas :

- Fr. 120.- l'heure par personne pour les interventions feu, secours routier, hydrocarbure, inondations, divers et
- Fr. 180.- l'heure pour les interventions chimiques et du groupe d'intervention en milieux périlleux.

Les heures sont comptées par personne engagée, de l'alarme à la fin du rétablissement.

³L'engagement des véhicules pour interventions donne lieu à la perception d'une taxe qui ne dépasse pas :

- par véhicule lourd : Fr. 400.- pour la première heure et Fr. 250.- pour les heures suivantes.
- par véhicule léger : Fr. 100.- pour la première heure et Fr. 80.- pour les heures suivantes.

⁴Le remplissage des bouteilles d'air comprimé (hors convention SIS) donne lieu à la perception d'une taxe qui ne dépasse pas Fr. 15.- pour une bouteille 200 bar et Fr. 20.- pour une bouteille 300 bar.

⁵Les produits absorbants, coagulants, neutralisants et agents extincteurs sont facturés au prix coûtant majoré d'une taxe au maximum de 10%, pour les frais d'entrepôts, administratifs et d'élimination.

⁶L'entretien de matériels et d'équipements au bénéfice de tiers donne lieu à la perception d'une taxe qui ne dépasse pas Fr. 100.- par heure et par personne. Le matériel utilisé est facturé en sus au prix coûtant.

Enfin, le Conseil communal souhaite pouvoir augmenter le montant de la contribution due par les personnes qui abattent un arbre sans autorisation. Actuellement, celle-ci s'élève à 230.- et n'a aucun effet dissuasif. Notre autorité ne peut l'augmenter de façon significative, dans la mesure où le montant maximum prévu actuellement par l'arrêté du Conseil général est de 300.-.

Il est évident que le versement d'une contribution de 300.- pour un abattage sans autorisation ne reflète pas la valeur que peut revêtir un arbre.

De nombreux arbres protégés ne peuvent être abattus sans autorisation mais les propriétaires préfèrent parfois passer outre une demande, préférant verser ce montant plutôt que de prendre le risque de se voir refuser ladite autorisation.

Le Conseil communal souhaiterait donc que, dorénavant la taxe puisse être calculée en fonction de l'arbre abattu, de sa taille et de son espèce.

L'USSP (Union Suisse des Services des Parcs et Promenades) et le BSB (Bund Schweizer Baumpflege) ont ensemble défini le calcul de la valeur d'un arbre et émis une directive en 2009. Chaque ville peut donc s'appuyer sur ce document pour calculer le préjudice et le dédommagement qui peut être réclamé suite à l'abattage d'un arbre.

Les propriétaires étant exposés à une contribution de remplacement plus sévère, les cas encore observés d'élagages drastiques et peu respectueux de l'arbre devraient ainsi être limités. L'image d'une ville inscrite au patrimoine de l'humanité se doit de montrer une image de qualité de son patrimoine bâti et arboré.

Compte tenu de ces réflexions, nous vous proposons la modification suivante:

Art. 37 bis

Le montant de la contribution due en remplacement des arbres qui ne sont pas plantés sur les parcelles construites conformément au règlement d'aménagement, ou qui sont abattus sans autorisation, ne dépassera pas **Fr. 5'000.-** par arbre manquant ou abattu.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces demandes et vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente :

Nathalie Schallenberger

Le chancelier :

Thibault Castioni

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article 1.- L'arrêté du Conseil général du 28 septembre 1992 concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux est modifié comme suit:

Art. 28

¹Les prix des entrées dans les musées (**Musée d'histoire naturelle**, Musée d'histoire, Musée international d'horlogerie et Musée des beaux-arts) n'excèdent pas 25 francs par personne.

²Les enfants, les écoliers, les apprentis, les étudiants, les rentiers AVS-AI, les chômeurs peuvent bénéficier de réductions. D'autres catégories de personnes désignées par le Conseil communal ainsi que des groupes de visiteurs peuvent en bénéficier également.

³ **Les classes du cercle scolaire de La Chaux-de-Fonds ainsi que celles du Lycée Blaise Cendrars, du CIFOM, des hautes écoles du canton et de la HEP-BEJUNE, accompagnées de leur enseignant, visitent gratuitement le musée.**

⁴**Sur présentation de leur carte de légitimation et en cas de visite individuelle pour la préparation d'un travail en lien avec la thématique du musée visité, la gratuité est accordée aux étudiants cités à l'alinéa précédent.**

Art. 37 bis

Le montant de la contribution due en remplacement des arbres qui ne sont pas plantés sur les parcelles construites conformément au règlement d'aménagement, ou qui sont abattus sans autorisation, ne dépassera pas **Fr. 5'000.-** par arbre manquant ou abattu.

Art. 46

¹Le tarif applicable pour l'usage d'une ambulance est celui prévu dans l'Accord pour l'application des tarifs des services d'ambulances du Canton de Neuchâtel.

² **Le tarif applicable pour les interventions des sapeurs-pompiers rattachés à une région de défense et de secours est celui prévu par l'arrêté concernant le tarif des interventions des sapeurs-pompiers du Canton de Neuchâtel au 1er janvier 2015.**

³Les prestations en matière de prévention et d'instruction donne lieu à la perception d'une taxe qui ne dépasse pas **Fr. 100.-** par heure et par personne.

Article 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

Sylvia Morel

La secrétaire

Anne Monard

M. Oguzhan Can, M. Karim Boukhris et M. Daniel Musy se récusent.

Mme Monique Gagnebin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le parti socialiste va évidemment voter ces modifications et ajustements concernant l'arrêté du Conseil général du 28 septembre 1992.

Pour l'article 28, concernant l'adaptation du tarif des entrées dans nos Musées, nous apprécions qu'elles soient étendues à tous les élèves et étudiants des écoles de notre ville, ainsi qu'aux hautes écoles du canton, lorsqu'ils sont accompagnés par leurs enseignants, mais également aux étudiants faisant un travail en lien avec ces Musées.

Nous nous permettons de proposer un amendement concernant la gratuité des entrées le dimanche matin. Nous estimons que, par rapport à notre récente demande, il est judicieux de formaliser cette règle, afin que les choses soient claires.

Pour l'article 46, concernant les tarifs des interventions des sapeurs-pompiers, il nous semble évident de s'adapter à l'arrêté cantonal les concernant.

Passons maintenant à l'article 37 bis, relatif aux contributions, je dirais même *amendes*, suite à l'abattage d'arbres sans autorisation ou qui ne seraient pas plantés ou replantés selon le règlement d'aménagement. La somme maximale pouvant être exigée peut sembler énorme. Mais nous avons bien compris que cela concerne des arbres de très grandes tailles, des essences rares et qu'il s'agit de conserver une image harmonieuse et arborisée de notre patrimoine UNESCO !

Puisque quelques habitants préfèrent passer outre l'autorisation d'abattage, quitte à payer une amende, minime jusqu'à aujourd'hui, et bien soyons vigilants et stricts concernant le respect de ces règles.

Nous avons un souhait pourtant relatif au sapin, qui pourrait sembler faire partie de notre culture, je mentionne le «*style sapin*». Il ne nous paraît pas indispensable dans notre paysage urbain ! Donc, soyons un peu souples concernant l'abattage des sapins et encourageons plutôt la plantation d'arbres aux essences nouvelles et colorées !

Je vous remercie de votre attention

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC a pris connaissance du rapport que nous traitons. S'il ne s'opposera pas à l'Arrêté, il reste malgré tout quelques points que nous souhaitons relever.

- La modification tarifaire concernant les Musées (Art 28) nous semble bien compliquée et pour cela nous avons déposé un amendement sur lequel nous reviendrons ultérieurement.

- Concernant la coupe d'arbres (Art 37bis), nous souhaitons avoir quelques précisions sur la classification des essences et si une table est déjà en préparation peut-on avoir quelques exemples. De plus y aura-t-il une différenciation entre ville et campagne ?
- Remarque globale, le groupe UDC regrette que l'exécutif n'ait pas saisi la Commission financière pour traiter de ces modifications et espère qu'à l'avenir cela se fera.

Finalement le groupe UDC acceptera l'Arrêté presque à l'unanimité.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Maria Belo, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe POP accepte la demande de modification de l'arrêté.

Nous avons trouvé une faute d'accord grammatical dans la modification de l'article 28, al. 3. Mais j'ai vu que le Conseil communal a fait le changement.

Nous avons une question par rapport à l'article 37 bis :

Dans cet article est mentionné que le montant de la contribution due en remplacement des arbres qui ne sont pas plantés sur les parcelles construites, conformément au règlement d'aménagement, ou qui sont abattus sans autorisation, ne dépassera pas CHF 5'000.-- par arbre manquant ou abattu. Est-ce qu'un montant minimum est perçu ?

Je vous remercie de votre attention.

M. Yves Strub, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le PLR accepte les modifications proposées, avec les commentaires associés :

- L'inclusion du Musée d'histoire naturelle dans le giron des autres musées cités, avec l'extension de la gratuité des entrées accordées officiellement aux écoles, relève du bon sens. Le nouveau musée d'histoire naturelle se mue en une institution moderne et unique, servie par des compétences de qualité et qui sera appelée à marquer l'offre culturelle de son empreinte. La gratuité des entrées du dimanche est un sujet porté vers l'angélisme (je laisserai la parole à M. Moser pour compléter).
- La tarification des interventions des sapeurs-pompiers relève des adaptations logiques.
- La pénalisation des personnes prenant la liberté d'abattre des arbres sans autorisation est justifiée, ainsi que son adaptation aux tarifs contemporains.

Toutefois, nous aimerions insister, encore et encore, sur le besoin de rigueur et de bon sens, en évitant soigneusement un rigorisme de mauvais

aloi et une minutie obsessionnelle qui se retrouvent si fréquemment dans des histoires à la Courteline et à la Kafka. Sans qu'il y ait une volonté maligne, la dérive ordonnatrice peut parfois aveugler le brave exécutant des règles sensées faire œuvre de bien public. Le « *bien et le beau* » est une affaire de concordance et d'incitation, fort éloigné de règles étriquées et castratrices.

Il convient de se demander pourquoi un si grand nombre d'arbres, pour la plupart fort beaux, ornent le domaine privé de notre ville. Ce n'est pas en raison d'une protection, d'une réglementation ou d'une convention. Il s'est simplement trouvé des personnes pour les planter. Pour une bonne population d'arbres, avec une judicieuse répartition des âges, nécessaire pour une arborisation durable, la règle veut que l'on en plante davantage que le nombre destiné à devenir adulte. La qualité de l'arborisation de la ville est donc tributaire de cette volonté privée. Avec des contraintes d'abattage et d'élagage trop sévères ou avec une répression pour ceux qui contreviennent, le geste de planter sera inhibé et le renouvellement s'étiolera. L'effet des mesures proposées par ce rapport sera l'inverse du but recherché. Je vous remercie de votre attention.

M. Frédéric Hainard, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous avons examiné avec une attention toute particulière le rapport qui nous est soumis.

Si l'article 46 ne nous pose pas de problèmes, s'agissant de l'adaptation nécessaire à la législation cantonale, si l'article 28 pose certaines questions qui pourront être examinées en lien avec les différentes motions, interpellations et postulats, l'article 37bis nous pose certains problèmes.

Contrairement à ce qui a été indiqué par certains de nos préopinants, le montant de CHF 5000.-- n'est pas une amende ni une pénalité, mais une contribution due pour le remplacement des arbres non plantés.

Par ailleurs, nous avons observé que, dans les autres communes qui ont adapté leur législation, il est toujours indiqué que le montant maximal de la contribution est fixé en fonction, d'une part du nombre d'arbres abattus, de leur grandeur, mais aussi de l'état de vétusté des arbres. Ceci ne ressort pas du règlement qui nous est proposé.

Par rapport au montant, nous nous étonnons que la contribution de remplacement soit 3.5 fois plus élevée que l'amende prononcée par le ministère public pour celui qui abat un arbre.

En clair, aujourd'hui, celui qui abat un arbre à La Chaux-de-Fonds risquerait jusqu'à CHF 6'500.-- d'amende pénale et de contribution au fonds de remplacement des arbres. Ceci nous paraît surréaliste.

C'est pourquoi nous n'entrerons pas en discussions sur l'article 1, dès lors qu'il reprend les articles 28, 37bis et 46. Nous vous remercions.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Sur les questions posées, en lien avec la modification des taxes et émoluments, par rapport à l'abattage d'arbres, j'aimerais dire au groupe socialiste qu'il y a toute une série de clauses qui permettent d'autoriser l'abattage d'un arbre. En l'occurrence, l'application de ces clauses et de l'article de règlement intéressé se fait, c'est vrai, de manière plus souple, concernant les sapins, pour autant que ceux-ci ne soient pas recensés dans l'inventaire communal des arbres. Cette analyse de savoir s'il on donne ou non l'autorisation de couper un arbre se fait toujours de manière conjointe par les Espaces verts et le Service d'urbanisme.

L'UDC et le NPL posent la question de savoir si CHF 5'000.--, c'est trop. Il y a deux prémices au raisonnement.

Premières prémices, il s'agit d'admettre que les arbres font partie de notre patrimoine, ce que la population chaux-de-fonnière semble agréer, selon les réactions qui parviennent au Service d'urbanisme ou aux Espaces verts, lors d'abattages intempestifs. Visiblement, la population chaux-de-fonnière est profondément attachée à ses arbres, écho que l'on retrouve aussi dans les propos de M. Strub.

Deuxième prémices, il faut admettre que les arbres ont une valeur monétaire, ce qu'explique très bien l'association suisse pour les soins aux arbres, dans sa directive pour le calcul de la valeur de dommages causés à des arbres, en citant notamment l'arrêt du Tribunal fédéral du 19 janvier 2001.

En conclusion, il s'agit de prévoir, et c'est notre volonté, un montant de contribution qui soit dissuasif. C'est ici que nous ne partageons pas l'analyse du NPL. Il faut que ce montant permette de s'approcher de la valeur de l'arbre. Or, la majorité des arbres recensés dans notre inventaire, a des valeurs qui dépassent très très très largement les CHF 5'000.--.

Ce montant de CHF 5'000.-- est une limite maximale, puisque la taxe sera désormais calculée en fonction de l'arbre abattu, de sa taille et de son espèce, en se basant sur le calcul proposé par l'Union suisse des parcs et promenades. Ainsi, un érable sycomore, qui est une essence fréquente à La Chaux-de-Fonds, de taille moyenne (avec une circonférence de tronc de 2m) n'aura pas la même valeur qu'un saule de grande taille, avec une circonférence de tronc de 2.50m.

A partir de là, pour répondre au POP, il n'y aura pas de montant minimum, puisque la compensation sera toujours en lien avec la valeur de l'arbre abattu. Si l'arbre vaut CHF 600.--, le montant sera de CHF 600.--.

Nous souscrivons pleinement aux préoccupations du PLR. C'est dans cet esprit que nous souhaitons appliquer les articles qui vous sont proposés ici.

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je n'ai pas entendu de réponses à mes questions sur ce sujet.

J'avais relevé que nous souhaitons avec quelques précisions sur la classification des essences, si une tablette était déjà en préparation et s'il y aurait une différenciation entre ville et campagne.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. L'article qui autorise ou non l'abattage d'un arbre est l'article 154 du règlement d'aménagement communal. Cet article précise qu'il s'agit de la zone urbanisée 2. Il y a donc une différence entre ville et campagne.

Le classement entre les différentes essences existe. Il est justement prévu par l'Union suisse des parcs et promenades et nous nous appuyons, non pas sur des éléments produits par le Service de l'urbanisme, mais sur la littérature produite par les spécialistes suisses du domaine.

L'entrée en matière est acceptée par 28 voix contre 2.

Amendement UDC

(texte au début du procès-verbal)

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Effectivement, nous avons amendé l'alinéa 2 car nous souhaitons que cet alinéa soit beaucoup plus précis. Il ne s'agit pas uniquement des chômeurs, mais aussi des personnes à l'AVS, à l'AI. Nous souhaiterions qu'il soit précisé "*bénéficient*" à la place de "*peuvent bénéficier*", qui laisse un doute.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal, Affaires culturelles, sports et jeunesse : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal peut accepter cet amendement et s'engager à le faire. De toute manière, dans l'arrêté du Conseil communal, ces catégories ont toujours bénéficié d'un tarif à prix réduit pour l'accès aux musées.

L'amendement est accepté par 29 voix contre 2.

Amendement UDC et sous-amendement du Conseil communal

(texte au début du procès-verbal)

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal, Affaires culturelles, sports et jeunesse : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. On a bien compris que l'idée de l'amendement du groupe UDC est d'étendre l'accès gratuit aux musées pour les élèves, à l'ensemble du canton de

Neuchâtel et pas seulement pour les élèves des écoles de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Le Conseil communal entre en matière avec cette idée mais propose, à son sens, une rédaction plus claire :

"Les classes des écoles publiques (Ecole obligatoire, secondaire II et Hautes écoles du canton de Neuchâtel) ainsi que celles de la HEP BEJUNE (qui n'est pas uniquement neuchâteloise), accompagnées de leurs enseignants, visitent gratuitement les musées."

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous avons déposé cet amendement dans le même but que le Conseil communal, c'est-à-dire de simplifier la lecture de cet alinéa. Le Conseil communal nous propose une version encore plus simplifiée, nous ne n'y opposerons pas.

De ce fait, nous retirons notre amendement.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal, Affaires culturelles, sports et jeunesse : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le premier amendement proposé peut être retiré, puisque, dans l'amendement de l'alinéa 3, on reprend la formulation "*visitent gratuitement les musées*".

M. Frédéric Hainard, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous saluons la volonté de l'UDC de retirer son amendement, puisqu'il omettait de considérer le CPLN comme une école neuchâteloise.

A part cela, l'amendement du Conseil communal nous pose une seule question, dans cette volonté de lister, de manière générale, les entités cantonales et supra cantonales. En visant la HEP BEJUNE, parce qu'elle est supra cantonale, on oublie d'autres écoles, en particulier la Haute école ARC.

Je pense que le Conseil communal serait mieux à même de nous proposer un amendement beaucoup plus général qui comprend, non seulement les écoles chaux-de-fonnières, cantonales, mais aussi supra cantonales, dans lesquelles nous avons un intérêt. Nous pourrions aussi viser le conservatoire.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal, Affaires culturelles, sports et jeunesse : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Lors de la pause, le Conseil communal m'a demandé pourquoi j'avais proposé de spécifier HEP BEJUNE, alors que, dans la parenthèse précédente on parle des Hautes écoles du canton du Neuchâtel. Si je suis la logique de M. Hainard et si ma compréhension du droit est suffisante, on pourrait effectivement supprimer *HEP BEJUNE*, considérant qu'elle est intégrée dans les Hautes écoles, dont on précise quand même qu'elles sont du canton de

Neuchâtel. Même s'il y a plusieurs partenaires, il se trouve que le Canton de Neuchâtel est un partenaire de ces hautes écoles (la HEP BEJUNE, la HE ARC ou le Conservatoire).

M. Frédéric Hainard, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je n'irai pas jusqu'à demander au Conseil communal de partager ma logique. Cela me fait chaud au cœur et je remercie Jean-Pierre Veya pour l'ouverture d'esprit qui le caractérise.

L'amendement modifié est accepté par 32 voix sans opposition.

Amendement PS

(texte au début du procès-verbal)

Mme Monique Gagnebin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le but de cet amendement est simplement que cette ouverture gratuite le dimanche matin de tous nos musées (exception faite du MIH pour la période d'avril à fin septembre) soit inscrite dans nos règlements. Ceci simplifie les choses et évite désormais des malentendus. Nous remercions encore le Conseil communal d'avoir pris cette sage décision. Je vous remercie

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal, Affaires culturelles, sports et jeunesse : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal voit d'un bon œil cet amendement et vous engage à l'accepter. J'ai découvert, par votre amendement que cette règle de la gratuité du dimanche 10h-12h n'était inscrite dans aucun règlement. J'ai jeté un coup d'œil à ce qui se faisait dans d'autres villes, notamment Neuchâtel qui offre aussi la gratuité, le mercredi après-midi. Ceci est ancré dans le règlement général.

M. Claude-André Moser, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Est-ce que les jours fériés sont compris dans les dimanches ?

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal, Affaires culturelles, sports et jeunesse : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Non, sinon nous écrivions les dimanches et les jours fériés.

L'amendement est accepté par 31 voix sans opposition.

Le rapport est accepté par 31 voix sans opposition.

Postulat UDC

(texte au début du procès-verbal)

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Ces dernières années et pour les années futures, la Ville de La Chaux-de-Fonds engage de gros investissements pour ses musées, ses infrastructures sportives, etc. Par le biais de l'impôt, les citoyennes et les citoyens contribuent de façon considérable à la réalisation de ces nombreux projets. C'est pourquoi nous souhaitons l'étude d'une carte d'indigène (ou semblable).

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal, Affaires culturelles, sports et jeunesse : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. En préambule, jusqu'à aujourd'hui, le Conseil communal a toujours été assez réticent à octroyer, par le biais d'une carte indigène, des avantages différents aux habitants de cette ville, par rapport aux autres communes.

Si le débat avait tout son sens avant l'introduction d'une péréquation financière intercommunale, il a perdu de son acuité, dès lors que la celle-ci a été introduite. Dans les charges de centres sont reconnues les charges liées aux institutions culturelles et sportives.

Mais, vous n'êtes pas sans savoir que cette façon de définir la péréquation financière intercommunale est aujourd'hui en question devant le Grand Conseil. Il se pourrait, même si rien n'est décidé, que soient sorties des charges de centres les charges liées aux institutions culturelles et sportives. Le débat pourrait prendre une orientation différente dans quelques mois.

Le Conseil communal, pour sa part, accepte ce postulat car il va rejoindre une réflexion sur laquelle nous sommes en retard et à laquelle nous allons nous atteler de façon sérieuse. Une motion, d'un certain Jean-Pierre Veya (vous remarquerez que je ne suis pas mieux servi que d'autres conseillers généraux), en 2005, demandait notamment d'étudier l'opportunité de repenser les possibilités d'accéder gratuitement aux musées, soit en étendant l'offre actuelle de manière à toucher certains groupes cibles particuliers.

Une autre motion est en suspens et sur laquelle le Parti socialiste a bien fait de me rappeler à l'ordre à plusieurs reprises. Cette motion, signée de M. Daniel Musy, demandait notamment de mettre en place un carnet familial culturel et sportif, qui s'adresserait spécifiquement à la population chaux-de-fonnière, pour que les habitants de notre ville puissent bénéficier d'entrées gratuites dans ces institutions.

Dans l'esprit, comme la carte d'indigène n'est pas le seul chemin à suivre, le postulat UDC croise des préoccupations déjà exprimées dans ce Conseil par d'autres Conseillers généraux et d'autres groupes. C'est pour-

quoi nous pouvons accepter ce postulat, qui s'ajoutera aux deux précédents. J'espère pouvoir revenir devant votre autorité, assez rapidement, avec des propositions de modifications réglementaires.

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Notre postulat avait un but et nous sommes heureux de savoir qu'il en a un deuxième... celui de dépoussiérer ce qui était oublié au fond des tiroirs !

M. Charles-André Favre, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous nous sentons un peu empruntés car notre première intention, au niveau du groupe, était de ne pas soutenir cette idée. Mais, il y avait derrière l'idée de la péréquation financière.

Ne serait-il pas possible de surseoir à la réflexion sur ce sujet, jusqu'à ce que soit connue la situation de la péréquation financière ?

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je vous prie de bien vouloir transmettre à M. Favre et au POP que nous avons déposé ce postulat ce soir et que nous ne demandons pas une réponse pour demain matin. La péréquation financière des charges devra être traitée par le Grand Conseil dans le courant 2015.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal, Affaires culturelles, sports et jeunesse : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. La remarque de M. Favre est parfaitement légitime. Je pense qu'il est sage de commencer notre réflexion à l'interne, avec un petit groupe de travail. Le Conseil communal peut s'engager à ne pas venir avec un rapport avant que les critères de la nouvelle péréquation financière intercommunale ne soient connus.

M. Charles-André Favre, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Dans ces conditions, je constate que j'ai été mieux compris par le Conseil communal que par M. Schafroth. Dans ces conditions, nous pourrions soutenir ce postulat.

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Rassurez-vous, je vous ai compris !

(RIRES)

Le postulat est accepté par 30 voix sans opposition.

Interpellation urgente Depfa Bank

(texte au début du procès-verbal)

M. Hugues Chantraines, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Selon les renseignements en notre possession concernant les deux emprunts structurés contractés en 2007, nous constatons les échéances suivantes : le premier portant sur un emprunt de CHF 20 millions à un taux d'intérêts de 2.63% durant les sept premières années, ce qui correspond environ à CHF 500'000.-- par année. Puis, un second volet du même emprunt, indexé sur l'évolution du taux de change entre l'euro et le franc suisse, pendant 8 ans. Base 2007, soit l'année où l'euro se négociait à plus de CHF 1.60.

Selon nos calculs, déjà commencés en 2014, cette deuxième partie de l'emprunt, la plus explosive, devrait donc avoir impliqué la Ville dans une catastrophe financière. En effet, avec l'abandon du taux plancher par la BNS, l'effet multiplicateur devrait faire passer le taux d'intérêt à plus de 20% et se traduire par des tranches qui dépassent les CHF 4 millions.

Si nous devons provisionner la tranche 2015, payable au mois de juin, de CHF 3.5 millions à CHF 4 millions de plus que prévus, les conséquences sur nos finances seront catastrophiques et les moyens disponibles pour les investissements d'autant diminués.

Le groupe UDC pense qu'il est important de le savoir maintenant, avant de voter d'importantes demandes de crédit. Voilà pourquoi l'urgence est demandée.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal, Finances, économie et ressources humaines : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal accepte l'urgence.

M. Hugues Chantraines, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Notre inquiétude était grande, lorsque le Conseil communal a divulgué l'existence de ces deux emprunts toxiques contractés en 2007, comme un jeu de spéculation sur les effets de change des devises. La première fois où nous en avons pris connaissance, c'était en séance extraordinaire de la Commission financière et soumis à la confidentialité. Depuis, à l'occasion des discussions sur les comptes 2013, l'exécutif de la Ville s'est permis d'en parler ouvertement devant ce plenum. Dès lors, nous nous sentons légitimement relevés de notre devoir de réserve, d'autant plus que la plupart des informations émises ici sont librement accessibles sur le site internet de la Ville.

Le Conseil communal nous avait alors rassurés en nous expliquant que la probabilité que cela arrive était extrêmement faible. Depuis trois semaines, la BNS a lâché le taux qu'elle maintenait artificiellement à

CHF 1.20. Nous étions vivement inquiets avant, maintenant, nous sommes profondément fâchés. Il semble bien que le Conseil communal, dans cette affaire, ait une responsabilité écrasante. Les chiffres annoncés dans le débat sur l'urgence se situent largement au-delà du taux d'usure admissible en Suisse et reflète surtout une situation pour le moins gravissime, voire illégale, celle d'un exécutif qui a joué à la roulette avec les deniers publics.

Les tranches d'intérêts vont se porter à plus de CHF 4 millions sur un seul emprunt. C'est 2% de notre budget de fonctionnement qui part au casino. C'est 20% du budget des investissements.

Le débat sur le budget 2015, d'il y a deux mois seulement, a démontré de manière indubitable les difficultés de la Ville à pouvoir investir en regard de la masse d'objets devant bénéficier de rénovations, d'entretien ou de simples nouvelles créations (CHF 120 à CHF 130 millions) et les très faibles moyens à disposition (CHF 15 à CHF 17 millions).

Dans quelle mesure les échéances de paiement des intérêts vont-elles préteriter le colossal effort d'investissements que nous devons consentir dans notre ville ? A l'heure où le Conseil communal reste dans l'incapacité à nous fournir une planification roulante des investissements, des amortissements et des intérêts passifs avec leurs implications à futur, nous avons bien des raisons de nous inquiéter. Dans cette situation, ne devrions-nous pas, par le truchement de la Commission financière, prendre nous, en mains, la priorisation des investissements engagés dans cette Commune ?

Merci de votre attention.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal, Finances, économie et ressources humaines : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je prends note de la dernière proposition de M. Chantraine. Chacun a ses responsabilités, tant le législatif que l'exécutif. Je vous laisserai juges de la proposition qui nous est communiquée.

Je vais répondre de façon relativement courte car je développerai plus la deuxième interpellation.

Vous dites que vous avez de sérieuses inquiétudes. Le Conseil communal est aussi inquiet par rapport à cet élément. Je me porte en faux sur les montants. Certes, sur les montants totaux, vous avez raison, M. Chantraine. Mais, la question se pose de la différence entre le 1.20, respectivement le taux auquel nous nous trouverons à l'époque du paiement de l'intérêt.

Ceci étant, vous mentionnez les deux emprunts comme étant des emprunts à risques. A ma connaissance, l'US Dollar tient et de dire que le montant de CHF 30 millions est à risque, à ce stade, tient de l'interprétation. Certes, il y a le problème de l'euro, mais je conteste, Madame la Présidente, la problématique sur la version du dollar.

Le Conseil communal était évidemment très inquiet au moment où les éléments se sont produits. Je reviendrai sur l'inquiétude, dans le cadre du développement. Son inquiétude a été de savoir quels seraient les impacts. Nous pouvons dire, à ce stade, c'est que l'impact que nous avons calculé sur le taux minimum, qui a été atteint (je précise que nous avons eu de la chance avec la motion de la Banque centrale européenne qui aurait pu nous amener à des éléments encore plus catastrophiques) étaient de l'ordre de CHF 1.6 millions supplémentaires.

Ceci étant, si l'on relativise avec un taux, à ce jour (vous imaginez bien que le Conseil communal est toujours inquiet) à 1.06, on peut considérer que la différence que nous avons à prendre en charge est de l'ordre de CHF 1'100'000.--.

J'en viens à la question que vous posiez sur la répercussion sur les finances. On vit dans un monde qui, d'un point de vue financier, est extrêmement surprenant. Effectivement, nous avons (et c'est une chance) la possibilité de compenser ces éléments de taux, qui date de 2007. En 2007, il y avait des difficultés importantes au niveau de la collectivité. Et, si le Conseil communal de l'époque avait pris position pour engager ces montants avec ce risque, c'est aussi parce qu'il n'y avait pas d'autres possibilités.

Le Service financier a travaillé sur les taux et nous essayons d'être optimaux. Vous avez constaté qu'au taux de 1.20, nous n'avions pas d'augmentation du taux moyen de la collectivité. Mais, en quoi est-ce que le monde bancaire est un peu surprenant ? Pas plus tard que la semaine dernière, établissement bancaire, par notre courtier, nous proposait un financement de plusieurs millions, au 30 juin prochain, non pas en nous demandant un intérêt, mais en nous proposant un intérêt. Actuellement, nous sommes vraiment dans un monde surprenant à l'extrême. Non seulement, nous ne payons pas d'intérêts, mais les banques nous proposent un placement en nous prêtant CHF 10 millions et en nous payant un intérêt.

M. Hugues Chantraines, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je suis étonné des choses abracadabrantes qui permettent de noyer le poisson pour ne pas répondre aux questions posées. L'interpellateur est évidemment extrêmement déçu de la réponse donnée. Il remarque simplement que l'on arrive à CHF 1.6 millions de plus que ce qui était prévu pour cet emprunt. Il avait déjà été prévu au budget CHF 2.5 millions. Cela veut dire que l'on arrive bien aux CHF 4 millions dont j'ai parlé. Nous sommes dans une situation accablante, où quelque chose de totalement illégal s'est passé : on a joué au casino avec les deniers publics. Je ne peux pas comprendre que cela soit encore valide à l'heure actuelle. Je vous remercie.

Interpellation urgente PS: Effets du franc fort.

(texte au début du procès-verbal)

M. Oguzhan Can, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. L'urgence porte sur la récente hausse du franc suisse, suite à la décision de la BNS de le lever le cours plancher de l'euro CHF 1.20. Elle relève en outre une préoccupation, quant aux effets de cette situation et aux mesures envisagées par nos autorités communales. Nous estimons donc que ces questions doivent être traitées dans l'urgence.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal, Finances, économie et ressources humaines : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal accepte l'urgence.

M. Oguzhan Can, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le 15 janvier dernier, la Banque nationale suisse a annoncé l'abandon du taux plancher de l'euro à CHF 1.20. Une décision inattendue qui a aussitôt produit l'effet d'une bombe sur les marchés boursiers. Résultat : le franc suisse a repris de la hauteur jusqu'à égaliser la monnaie européenne, ce qui ne manque pas d'inquiéter sérieusement l'ensemble des acteurs économiques et politiques de notre pays. Ces inquiétudes, nous les partageons également, puisque notre région dépend essentiellement de l'exportation et que c'est surtout en matière commerciale que la hausse du franc suisse risque de déployer ses effets néfastes. Et bien sûr d'autres secteurs ne sont pas en reste, notamment le tourisme.

Au vu de la situation, nos préoccupations se portent également sur les déclarations de certaines entreprises qui comptent, si nécessaire, réduire les salaires, augmenter le temps de travail ou encore bloquer certains projets.

Bien qu'il appartienne essentiellement à la Confédération, au Canton et aux entreprises elles-mêmes de répondre à certaines questions soulevées par le franc fort, il nous paraît important et nécessaire que nos autorités communales puissent, d'une part, relayer les préoccupations, et d'autre part, esquisser les réponses adéquates, tout en tissant les liens qui permettront leurs mises en œuvre.

Ainsi, le Conseil communal peut-il :

- premièrement, nous faire part de son analyse de la situation par rapport aux entreprises, aux personnes qui pourraient être touchées, mais aussi par rapport à notre Commune, notamment en termes de baisse des rentrées fiscales, d'augmentation des travailleurs pauvres, de baisses de fréquentations de l'offre culturelle, d'opportunités, etc...

- deuxièmement, peut-il aussi nous dire quel dispositif il a envisagé pour accompagner les entreprises et pour suivre l'évolution de la situation au plus près, afin d'anticiper les réponses ?
- et enfin, comme ce n'est qu'en agissant de manière coordonnée et concertée que nous pourrions être efficace, peut-il nous dire quelles articulations sont prévues avec le Canton et les autres communes sur ces questions ?

Je vous remercie de votre attention.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal, Finances, économie et ressources humaines : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je serai, cette fois, un peu plus long et je m'en excuse.

Le Conseil communal, comme l'ensemble du monde politique et économique, a été surpris (on a même parlé de tsunami) par la décision du 15 janvier. Certes, la Banque nationale a précisé que cette décision devait être attendue. Ceci étant, l'élément politique que nous avons pu entendre à Berne était clairement que l'affaire de la BCE était certainement un élément déclencheur. Il fallait donc être extrêmement attentifs.

Le Conseil communal s'est posé la question, ce jour-là, de savoir s'il y avait lieu de faire une séance de crise, par rapport à la décision prise. De toute évidence, le temps, qui s'est écoulé entre la décision et l'action dans les cours de la bourse, a été extrêmement court. De ce fait, cela ne nécessitait pas une réunion d'urgence. D'autant que la décision était de type macroéconomique, par rapport à un microéconomique, dans le cadre de la Ville.

Evidemment, les informations en notre possession, à l'époque (tout est allé tellement vite depuis le début de cette année), nous posaient de grandes questions. La décision de la BCE aurait encore un impact plus important, par rapport à ce cours. Je pense que la deuxième décision prise était attendue avec autant d'angoisse par le Conseil communal, dans la mesure où, si les marchés n'avaient pas eu d'anticipation, elle aurait pu nous amener encore à une chute. De l'analyse du Conseil communal, cette double chute aurait été encore beaucoup plus dramatique.

Il y a donc eu un certain soulagement lorsque nous avons vu l'autre jour noir, où la BCE a pris sa décision. Effectivement, les marchés avaient suffisamment anticipé la baisse pour ne pas avoir une double baisse, ce qui aurait été vraiment catastrophique.

Le Conseil communal a été à l'écoute des décisions envisagées par le Conseil fédéral. Il s'est avéré que les jours où la décision a été prise, j'avais quelques réunions, par ma fonction bernoise, auxquelles participait M. Schneider Amman. Cela nous a permis d'avoir des informations sur ce que pouvait envisager le Conseil fédéral. Nous avons donc ressenti cette

volonté du Conseil fédéral d'arriver à une décision qui aiderait les entreprises.

La question est posée de savoir quelle était l'écoute du Conseil communal vis-à-vis des entreprises. Cette période a correspondu, par chance, à la période du SIHH. La problématique des horlogers était relativement importante. Cette période nous a permis de nous entretenir avec de grandes entreprises chauds-de-fonnières, qui se trouvaient être des exposants au salon (le groupe Richemont par exemple).

Les visions des entreprises étaient multiples et dépendaient évidemment du marché. La gravité de la situation était plus importante pour les entreprises sur le marché européen. L'entreprise Piaget, par exemple, a décidé d'augmenter ses prix sur le marché européen. Les entreprises de notre région sont aussi impliquées sur le marché du dollar, qui, lui, tenait. Cela nous permet quand même de relativiser les choses.

Il faut analyser globalement les choses en pensant qu'il y a évidemment les entreprises qui ont de forts contacts avec le marché européen (je pense particulièrement aux industries des machines), mais dans les entreprises horlogères, il y avait quand même ce mix, par rapport à l'US dollar qui tenait le cap.

Ceci étant, une telle action de la part de la Banque centrale a incité les entrepreneurs à une prudence extrême. Cela signifie donc qu'il faut s'attendre, pour les boucllements 2014 (et c'est la grande problématique) à ce que les comptes des sociétés soient extrêmement bas, dans la mesure où chacun fera des provisions et les réserves nécessaires. J'ai ici la notice explicative de l'Union suisse des fiduciaires qui dit : *"en théorie, comme l'évènement se produit après, il n'y aurait pas lieu de créer ces réserves"*. Mais, en tant qu'ancien comptable, je constate que la seule chose que je ferais actuellement est de mettre à zéro mon boucllement 2014.

Vous demandiez une analyse. Le Conseil communal considère qu'il faut la prendre en 3 étapes. Tout d'abord, le très court terme (l'élément de tsunami qui se passe encore maintenant, avec une certaine stabilité). On voit que l'industrie a été déstabilisée, que la décision a été prise et qu'il faut s'attendre à une prudence extrême de la part des entrepreneurs. C'est une décision de type macroéconomique. Nous pouvons essayer de prendre certaines positions, mais c'est extrêmement difficile. Nous n'avons pas d'action, en tant que collectivité chauds-de-fonnière.

Ensuite, il y a l'aspect sur le long terme (jusqu'à 2018/2020). Nous considérons que nous avons un risque potentiel de problèmes économiques, mais aussi sociaux. De ce point de vue, nous devons être à l'écoute des informations. Le Conseil communal pense qu'il est un peu prématuré de prendre des décisions maintenant sur le long terme. Nous ne savons pas exactement ce que les entreprises feront. A titre personnel, je pensais que certaines entreprises nous donneraient des retours extrêmement vite sur les mesures qu'elles prendraient. Je pensais que très très

rapidement, les entreprises en difficultés auraient profité de cette situation pour en parler. On dit qu'une entreprise locloise, par exemple, a commencé à travailler là-dessus. A ma connaissance et sur les informations prises au SIHH, aucun élément ne venait sous cette forme.

Au contraire, une entreprise qui avait voulu se restructurer l'année dernière et qui n'était pas au SIHH nous a fait savoir qu'elle revenait dans une situation normale. Je ne peux pas répondre dans l'urgence à cette question.

J'en viens maintenant à moyen terme (les années 2015/2016). On peut dire que, compte tenu de cette vision, il y aura indéniablement un fort impact fiscal. Le Conseil communal s'est déjà réuni pour savoir quelles mesures il prendrait, des mesures qui pourraient être importantes au niveau de son travail sur l'exercice 2015 (2016, ce sera pour plus tard). Il faudra se positionner pour savoir ce qu'il faut faire. Il faudra largement freiner le train qui est parti sur les rails.

J'ai parlé d'un problème fiscal important. Pour une collectivité, c'est relativement grave. Nous verrons ce fameux double impact. D'une part, la taxation 2014 n'est pas faite. Les rentrées fiscales 2014 sont basées sur les acomptes, basés eux-mêmes sur les résultats 2013 (sauf si certaines entreprises ont anticipé). Mais, compte tenu du fait que c'est arrivé le 15 janvier, elles n'ont pas pu anticiper. La dernière tranche de l'impôt des personnes morales se donnent le 31 décembre. Donc, la plupart des entreprises avaient déjà payé.

Le premier impact sera que l'impôt 2014 aura été prélevé de façon trop importante.

Le deuxième impact, compte tenu de la taxation 2014, il y aura une diminution des taxations 2015. Evidemment, le Conseil communal devra réfléchir (et il le fait déjà) à ce qu'il faudra faire. Mais, forcément des éléments impacteront sur la partie réalisable du budget que vous avez voté au mois de décembre.

Vous avez posé la question de l'accompagnement des entreprises. Il faut se rendre compte que c'est un élément majoritairement du ressort de l'état fédéral. La décision concernant la partie chômage, est évidemment du niveau de l'Etat. Dans ce contexte, notre grande priorité est d'être à l'écoute des entreprises, si quelque chose se passe dans une entreprise locale. Mais, à ce stade, aucune entreprise locale ne s'est avancée. Nous devons mettre en place la *cellule d'écoute*.

Il n'y a pas eu de table ronde ou de cellule de crise, au niveau du Canton. Il n'y a eu, au niveau du Conseil communal, que des contacts informels avec le Service de l'économie. Ces contacts informels traitaient deux éléments :

- savoir si des problèmes existaient dans des entreprises qui se seraient adressées directement au Canton (évidemment, les entreprises pourraient avoir fait des demandes directes).

- inciter le Canton à nous informer immédiatement, si une entreprise s'annonçait. Effectivement, les entreprises doivent aller auprès du Canton pour annoncer un chômage.

Concernant les autres communes, nous avons eu une CDC finances (réunion des financiers des villes). Dans ce cadre-là, nous avons eu une discussion informelle, sur les cas rencontrés par chacune des communes. Le Locle, particulièrement, est venu avec la question qu'il s'était posée. C'était, pour nous, un premier échange d'informations, pour savoir exactement ce qui était prévu, ce que Le Locle pensait face à une situation que nous n'avions pas encore, mais que nous pouvons envisager, ce que je ne souhaite pas, dans un avenir proche.

Voilà, Madame la Présidente, les quelques informations complémentaires que je pouvais donner, dans l'urgence, face à cet élément, que je qualifie aussi de tsunami. Je pense que ce tsunami était non seulement une vague, mais que nous attendons des vagues avec reflux. Nous sommes loin de la stabilité que nous pourrions attendre, avec des éléments qui, du point de vue économiques, sont extrêmement difficiles à maîtriser.

M. Oguzhan Can, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je suis satisfait. Je tiens à remercier le Conseil communal pour ses explications, ainsi que pour sa préoccupation et son engagement face à cette situation.

M. Frédéric Hainard, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous souhaitons l'ouverture du débat.

L'ouverture du débat est acceptée tacitement.

M. Frédéric Hainard, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Les explications que le Conseil communal nous a données ne nous ont pas convaincus. On peut se permettre de faire un parallèle avec l'interpellation UDC, développée par M. Chantraine. Mais, le dossier est tellement technique que nous le laisserons dans les mains des spécialistes.

En revanche, objectivement, le Conseil communal peut-il confirmer que des entreprises de la place ont d'ores et déjà, à cause du franc fort, licencié tous leurs intérimaires ?

Quel est le fonds dans lequel le Conseil communal ira puiser si une entreprise venait lui demander de l'aide ? Nous avons compris qu'il y avait beaucoup d'écoute, mais l'entreprise aura besoin de beaucoup plus que de l'écoute, si elle doit faire face à des difficultés liées au franc fort. Dans quel fonds le Conseil communal ira-t-il puiser les éventuels besoins financiers que le Canton pourrait donner, mais que le Canton (si j'ai bien compris l'explication du Conseil communal) sera inspiré, par son Service de l'éco-

nomie, à envoyer à La Chaux-de-Fonds, qui a naturellement le Service économique le plus compétent du monde ?

Le Conseil communal a-t-il déjà pris des décisions, s'agissant du blocage de certains investissements, puisque, comme il l'a rappelé, le budget 2015, que nous avons discuté il n'y a pas longtemps, sera impacté par la décision de la Banque nationale et de la BCE ? L'enveloppe d'investissements, que nous qualifions déjà d'exagérée à l'époque, sera-t-elle maintenue ? Sinon, quelles sont les décisions urgentes que le Conseil communal aura d'ores et déjà prises, dans sa responsabilité de gestion ?

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal, Finances, économie et ressources humaines : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Les questions posées par M. Hainard sont très intéressantes et nous y répondrons, quand bien même certains éléments ne sont pas encore totalement finalisés.

Vous avez posé une question un peu pernicieuse : Connaissez-vous une entreprise qui a licencié tous ses intérimaires, après le 15 janvier ? Je peux vous dire que certaines entreprises avaient déjà pris cette position avant cette date. Effectivement, c'est pernicieux, puisque vous sous-entendez que c'est cet élément qui a été le déclencheur, alors que je prétends que des entreprises avaient déjà procédé à cet élément avant la fameuse date.

Vous nous demandez quel fond sera utilisé. Vous connaissez nos comptes : nous n'avons pas de fonds qui permettraient de faire cela. Il est évident que cela dépend de structures fédérales, respectivement cantonales. Pour nous, l'objectif est d'accompagner les entreprises qui pourraient avoir des difficultés, de les rencontrer, de voir quelle est la grandeur des problèmes.

Je vous rappelle (et je crois que nous en avons déjà discuté dans le cadre de la Commission économique) qu'il est évident que nous verrons les entreprises que nous savons avoir des difficultés. Mais, évidemment, dans un problème de concurrence, ce n'est pas la collectivité qui devra renflouer les caisses d'une entreprise.

Vous avez parlé de ce que le Conseil communal avait déjà fait. Je peux vous annoncer d'ores et déjà que le Conseil communal s'est réuni, qu'il réfléchit aux différents éléments qui devraient être mis en place par rapport à ce compte de résultats 2015. Vous concéderez aussi que, depuis le 15 janvier, il a fallu mettre en place certaines choses. Vous avez pu constater ce soir que nous étions tous ensemble à l'arrivée à 19h00. Cela signifie que nous avons une réunion précédant cette séance. Nous avons discuté de cette problématique des pertes fiscales et du résultat 2015 qui sera extrêmement difficile.

Mme Sylvia Morel, Présidente : Avant de conclure cette séance, Mme Schallenberger aimerait nous donner une information relative au point 6.

Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale, Instruction publique, santé, affaires sociales : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal retire sa proposition d'amendement qui concerne la motion de M. Kitsos, au profit de l'amendement du PS, qui nous semble très bien.

La présidente :
Sylvia Morel

La secrétaire :
Anne Monard

La secrétaire-rédactrice
Sylvia Ruchat